



Chambre des communes
CANADA

Comité permanent des ressources naturelles

RNNR • NUMÉRO 018 • 2^e SESSION • 39^e LÉGISLATURE

TÉMOIGNAGES

Le mardi 4 mars 2008

Président

M. Leon Benoit

Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à l'adresse suivante :

<http://www.parl.gc.ca>

Comité permanent des ressources naturelles

Le mardi 4 mars 2008

•(1110)

[Traduction]

Le président (M. Leon Benoit (Vegreville—Wainwright, PCC)): La séance est ouverte. Bonjour tout le monde. L'on oeuvre toujours à l'installation du matériel requis pour la téléconférence, mais nous allons débiter la réunion. Il y a un rappel au Règlement de Mme DeBellefeuille, et Mme Bell aimerait elle aussi soulever quelque chose.

Avant que nous n'entendions les témoins, madame DeBellefeuille, je pense que vous avez un rappel au Règlement.

[Français]

Mme Claude DeBellefeuille (Beauharnois—Salaberry, BQ): Monsieur le président, j'aimerais demander aux collègues du comité de réserver 15 minutes à la fin de la rencontre pour débiter de la motion que j'ai déposée. Celle-ci traite de l'invitation qui a été faite au ministre des Ressources naturelles à venir témoigner au sujet du Budget supplémentaire (B) 2007-2008 et à venir nous parler du budget fédéral. Les délais sont assez serrés en ce qui concerne les Budgets supplémentaires.

[Traduction]

Le président: Nous pourrions faire cela. Vous avez certainement le droit de proposer une motion comme bon vous semble. Vous nous en aviez donné préavis. Souhaitez-vous avoir 15 minutes ou 10 minutes?

[Français]

Mme Claude DeBellefeuille: Je pense que nous pouvons commencer par 10 minutes. Si ce n'est pas suffisant, nous pourrions prendre 15 minutes.

[Traduction]

Le président: Bien. Nous commencerons 10 minutes avant la fin de la réunion. Merci beaucoup de votre collaboration là-dessus.

Nous sommes ici aujourd'hui pour poursuivre l'étude... Oh, madame Bell, excusez-moi. Oui, allez-y.

Mme Catherine Bell (Île de Vancouver-Nord, NPD): Excusez-moi, monsieur le président. J'aimerais tout simplement tirer quelque chose au clair. J'ai cette semaine vu un article du *Prince George Citizen* dans lequel il est dit que le député de Cariboo-Prince George et celui de Tobique-Mactaquac menaient une étude sur l'industrie forestière canadienne et qu'ils avaient été nommés par le ministre des Ressources naturelles.

J'aimerais établir clairement si notre étude sur le secteur forestier est la seule en cours ou bien demander si le ministre a nommé un autre groupe pour examiner l'industrie forestière.

Le président: Bien sûr, ce que font les députés individuellement ou en tant que groupe, n'est pas l'affaire du comité, mais nous nous occupons certainement ici d'examiner l'industrie forestière. Nous avons eu jusqu'ici des réunions formidables. Nous nous attendons à

ce que celle d'aujourd'hui le soit également, et nous allons poursuivre. Sachez que nous aurons, à l'issue du processus, un excellent rapport.

Mme Catherine Bell: Ma question est la suivante: le ministre a-t-il nommé un autre groupe qui aurait été chargé d'étudier le secteur forestier?

Le président: Je ne dispose d'aucune information à cet effet.

Oui, monsieur Boshcoff.

M. Ken Boshcoff (Thunder Bay—Rainy River, Lib.): Pour ce qui est de signaux que recevrait le public, j'ai moi aussi été contacté par des gens du secteur forestier dans ma région et qui demandaient pourquoi il n'y avait que deux personnes oeuvrant à cette étude et pourquoi le ministre n'avait nommé à cette fin que deux conservateurs, pour mener toute cette étude, en même temps que le comité, auquel siègent des représentants de tous les partis, se consacre à exactement la même chose.

Lorsque j'ai lu cela, j'ai été très surpris. Je pense que le journal de Prince George jouit d'une assez bonne réputation, alors on a dû y découvrir quelque chose dont personne d'autre n'était au courant. En tout cas, si le ministre a commandé une étude à laquelle seuls deux députés ont été affectés, je lui demanderais certainement d'inclure également le reste du comité et en fait de renvoyer l'étude au comité ou de l'ajouter à son programme. S'il nous faut quelques semaines de plus, alors c'est très bien. Mais si ces deux députés vont se promener dans le pays à la demande du ministre des Ressources naturelles, cela ne vient que renforcer d'autant cette motion demandant que le ministre compare devant nous, s'il va faire des choses en parallèle avec nous.

Merci, monsieur le président.

Le président: Je comprends votre préoccupation, monsieur Boshcoff. Vous l'avez clairement exposée.

M. Anderson, après quoi ce sera au tour de M. St. Amand.

M. David Anderson (Cypress Hills—Grasslands, PCC): J'aimerais simplement souligner rapidement que le ministre est tout à fait capable de fonctionner en mode multitâche. Il compte sur une variété de sources pour son information et en vue de recommandations, et je sais qu'il est très fier de travailler avec les députés de Prince George et de Tobique-Mactaquac. Il compte sur eux pour leur expertise dans ce domaine. Comme vous aurez pu le constater, du fait du travail qu'ils font ici au comité, ils en savent tous les deux long sur le sujet. Le ministre est très heureux de compter sur leurs conseils.

Le président: Merci, monsieur Anderson.

Monsieur St. Amand.

M. Lloyd St. Amand (Brant, Lib.): Monsieur, monsieur le président. Je partage la curiosité de Mme Bell au sujet de ces nominations. M. Boshcoff a tout à fait raison de dire que lorsque le ministre se présentera devant nous, nous pourrions nous entretenir directement avec lui sur cette question.

Dans l'intervalle, les deux personnes qui ont été nommées pour faire ce travail sont bien sûr parmi nous ce matin. Je considère, bien franchement, en ma qualité de membre du Comité permanent des ressources naturelles, que notre rôle a été dilué. Il a été miné. Le ministre a jugé bon, au beau milieu de notre étude multipartite sur le secteur forestier, de nommer deux personnes parmi notre groupe et de les charger d'effectuer une étude parallèle ou indépendante.

Je ne comprends pas très bien l'objet visé ni l'opportunité d'une telle chose. Les deux personnes qui ont été nommées sont ici. Je demanderais que MM. Harris et Allen entreprennent de nous expliquer comment ils ont été pressentis. Se sont-ils portés volontaires? Ont-ils laissé entendre que le comité ne faisait pas son travail et qu'une étude distincte s'imposait? J'aimerais bien qu'ils nous éclaircissent là-dessus.

• (1115)

Le président: S'ils veulent répondre, ils le peuvent certainement, mais j'aimerais bien que le comité s'attelle à sa tâche. Nous avons du travail à faire. Nous avons un rapport à rédiger et je suis convaincu que ce sera un excellent rapport.

Monsieur Alghabra.

M. Omar Alghabra (Mississauga—Erindale, Lib.): Merci, monsieur le président.

Je veux me faire l'écho de vos propos. Je suis convaincu que le comité produira un rapport approfondi et exhaustif.

Peut-être qu'il y a eu un malentendu. Peut-être que le journaliste était mal renseigné. Peut-être qu'aucune étude n'a été commandée par le ministre et qu'il y a quelque malentendu. Dans ce scénario, alors tout le monde saurait que, oui, c'est notre comité qui mène cette étude et que le ministre attend son rapport avec impatience. Si tel est le cas, alors je pense qu'il y a ici des personnes qui pourraient le préciser, et j'ose espérer que nous pourrions tirer cela au clair.

Merci.

Le président: Je peux vous dire qu'en tant que président, je ne sais rien au sujet de cette question, et je ne peux donc pas répondre.

Encore une fois, si les membres du comité ou le secrétaire parlementaire souhaitent en discuter, la question leur revient entièrement.

M. David Anderson: Monsieur le président, aux yeux de quiconque a prêté attention à la chose, il est clair que ces deux messieurs ont été les meneurs du côté de la table occupé par les députés du parti au pouvoir. Ce sont eux qui ont mené cette étude, et cela est évident pour quiconque a suivi ce qui s'est passé ici. J'aimerais, tout comme vous, qu'on fasse avancer cette étude. Ces personnes ont été nommées par le comité pour diriger le comité, surtout relativement aux dossiers qu'ils connaissent, et ils peuvent donc le faire.

Le président: Il est certain que vous êtes tous et chacun libres de traiter avec les médias comme bon vous semble. Personne au comité ne peut empêcher cela.

Monsieur Boshcoff, après quoi, si nous pouvions nous occuper du propos du comité...

M. Ken Boshcoff: Monsieur le président, il a été indiqué que ces deux personnes sont en train de mener ce travail. M. Anderson vient

tout juste de déclarer que ce sont eux qui ont fait le plus gros du travail. Cela est très offensant pour le comité. Nous avons vécu une formidable collaboration entre les partis. Je pense que ces personnes qui représentent ici d'autres partis estiment elles aussi avoir joué un rôle de leader. S'il y a en cours une autre étude, comme l'a évoqué M. Anderson, il y a duplication, si le ministre a nommé d'autres personnes. Prétendre le contraire...

Un article a été publié. Le journal de Prince George a rapporté que deux personnes ont été nommées par le ministre et chargées de faire ce travail. Je pense que la question de Mme Bell est tout à fait valable si l'on veut comprendre ce qui se passe. Si nous allons rédiger un rapport et que deux personnes vont ensuite effectuer leur propre étude et faire rapport au ministre, alors il nous faut nous demander pourquoi nous consacrons tout ce temps à ce travail.

Le président: Nous avons ici des témoins.

Si vous permettez, j'ai bien entendu ce qu'a dit M. Anderson. Il a dit que deux membres du comité mènent le bal pour ce qui est du parti au pouvoir. Je ne comprends pas comment quelqu'un peut y voir un problème.

M. Ken Boshcoff: Ce n'est pas ce qu'il a dit la première fois.

Le président: Monsieur Ouellet.

[Français]

M. Christian Ouellet (Brome—Missisquoi, BQ): Merci, monsieur le président.

Je n'avais pas remarqué que deux individus travaillaient plus fort que les autres. Je trouve que c'est vraiment une preuve de mépris à l'égard de ce comité, qui travaille fort. Le fait que vous, monsieur le président, ne soyez pas au courant de cette situation est aussi une preuve de mépris envers ce comité. Vous devriez être offusqué du fait que deux personnes ont été nommées par le ministre sans qu'on vous en avertisse, à titre de président. Vous étiez peut-être au courant, mais vous ne vouliez pas nous le dire, ou vous ne l'étiez peut-être pas. Je trouve la chose tout aussi incroyable dans un sens comme dans l'autre.

Je trouve que le ministre devrait venir s'expliquer ici. Le fait qu'on fasse une étude et qu'on découvre dès le départ qu'elle ne sera pas valable parce que deux personnes du gouvernement vont en faire une autre en parallèle n'a aucun sens. Ça m'offusque.

[Traduction]

Le président: Encore une fois, monsieur Ouellet, je ne vois certainement pas ce que vous faites au sujet de cette question dans votre circonscription ni n'importe où ailleurs au pays. J'ignore également ce que font en la matière, où que ce soit au pays, les députés libéraux ou les autres membres de l'opposition. C'est à vous de faire quelque chose, tout comme ce l'est à eux. Je pense que nous devrions nous consacrer au propos du comité.

M. St. Amand, après quoi nous entendrons les témoins.

• (1120)

M. Lloyd St. Amand: Monsieur le président, vous avancez une thèse, mais vous supposez que le ministre n'a en la matière joué aucun rôle. Ces deux conservateurs ont été nommés par le ministre, d'après cet article. Aucun membre du Bloc n'a été nommé. Aucun libéral n'a été nommé. Mme Bell n'a pas été nommée. Il s'agit donc d'une étude aseptisée, filtrée, qui est apparemment en train d'être menée en même temps que l'étude à laquelle se consacrent des membres de tous les partis.

Vous avez raison. Nous pouvons traiter avec les journalistes comme bon nous semble.

Si le ministre a jugé bon de conclure que le comité ne fera pas son travail comme il se doit, et c'est là une conclusion que l'on peut très logiquement tirer du fait qu'il ait été entreprise cette étude parallèle, il aurait été bien qu'il nomme non seulement des députés conservateurs, mais également des députés du Bloc et du Parti libéral, par exemple. M. Boshcoff a sans doute plus d'expérience que quiconque au comité en matière d'étude sur l'industrie forestière.

Je pense que M. Ouellet a raison. Nous devrions tous être vexés, sur les plans tant personnel que professionnel, d'avoir été exclus de la liste courte que le ministre a jugé bon d'établir.

Le président: Vos leaders vous ont en fait tous nommés à ce comité.

Poursuivons la réunion.

Nous nous consacrons, bien sûr, à une étude sur les possibilités et les défis uniques qui existent pour l'industrie forestière. Comme je l'ai dit, lors de nos premières réunions, nous avons entendu d'excellents témoins. J'envisage avec plaisir d'entendre ceux que nous accueillons parmi nous aujourd'hui.

Sont donc nos invités pour aujourd'hui, John Allan, président-directeur général du Council of Forest Industries; Mary Granskou, conseillère principale en politiques, de l'Initiative boréale canadienne; et Don Roberts, directeur administratif des Marchés mondiaux CIBC. Nous entendrons ensuite, par vidéoconférence, Réjean Gagnon, de l'Université du Québec à Chicoutimi. M. Gagnon est professeur-chercheur et directeur-coordonnateur du Consortium de recherche sur la forêt boréale commerciale du Département des sciences fondamentales.

Bienvenue à tous.

Je demanderais que les témoins fassent leurs déclarations dans l'ordre dans lequel leurs noms figurent sur l'avis de convocation, à commencer par John Allan, président-directeur général du Council of Forest Industries.

M. John Allan (président-directeur général, Council of Forest Industries): Merci, monsieur le président, mesdames et messieurs les membres du comité, d'avoir entrepris cette importante étude et de m'avoir invité à venir comparaître devant vous aujourd'hui.

Je m'appelle John Allan et je suis le président-directeur général du Council of Forest Industries, ou COFI, président du B.C.Lumber Trade Council, ou BCLTC, et secrétaire de l'Alliance canadienne pour le commerce du bois d'oeuvre, ou ACCBO. Le COFI représente les intérêts de l'industrie forestière de l'intérieur de la Colombie-Britannique et le BCLTC défend les intérêts de l'industrie forestière britanno-colombienne dans le domaine du commerce canado-américain du bois d'oeuvre résineux, tandis que l'ACCBO fait le même travail, mais au niveau national. Je devrais également vous dire qu'en ma qualité d'ancien sous-ministre des Forêts de la Colombie-Britannique, j'espère apporter ici, dans le cadre de ma comparaison, une perspective qui respecte les besoins du gouvernement.

L'industrie est encouragée par le fait que le gouvernement canadien ait reconnu les difficultés économiques auxquelles se trouve confronté le secteur forestier du Canada. Nous applaudissons aux récentes annonces visant à stimuler l'économie et surtout aux initiatives destinées à aider les travailleurs qui ont perdu leur emploi à accéder à de la formation professionnelle. Nous sommes également très heureux de l'appui de tous les députés qui ont travaillé infatigablement pour le bien des employés, des familles et des

centaines de collectivités qui sont entièrement dépendantes du secteur forestier. Même si le récent budget fédéral sera d'une aide certaine au secteur forestier, je vais aujourd'hui proposer des mesures additionnelles qu'il vous faudrait envisager face aux défis historiques auxquels se trouve confrontée notre industrie forestière.

Les sociétés membres du COFI exploitent 100 installations de production dans plus de 60 collectivités de l'intérieur de la Colombie-Britannique qui dépendent de la forêt et qui comptent pour environ 80 p. 100 de toutes les expéditions de bois d'oeuvre résineux de la Colombie-Britannique et 35 p. 100 de la totalité des exportations canadiennes de bois d'oeuvre résineux. Les sociétés forestières britanno-colombiennes emploient environ 75 000 Canadiens et plus de 150 000 familles dépendent directement ou indirectement de nos entreprises forestières pour leur revenu et leur bien-être.

Cependant, une confluence de forces économiques défavorables, et qui échappent largement au contrôle de quiconque, a frappé le secteur forestier de la Colombie-Britannique, menaçant sa viabilité même à long terme. Premièrement, la rapide hausse de la valeur du dollar canadien a eu une profonde incidence sur le secteur forestier. Une augmentation annualisée d'un cent du dollar canadien réduit d'environ 130 millions de dollars la valeur annuelle des ventes de l'ensemble des produits forestiers de la Colombie-Britannique, dont la majorité sont exportés. Depuis 2002, le dollar canadien a augmenté d'environ 40 cents par rapport au dollar américain, et, sur une base cumulative, cette hausse a arraché 15 milliards de dollars à la valeur de la vente de l'ensemble des produits forestiers de la Colombie-Britannique. En valeur approchée, cet impact pourrait être au moins doublé pour l'ensemble du Canada. Il est important de souligner que cette augmentation soutenue de la valeur du dollar a également été accompagnée d'une augmentation des coûts de production.

Deuxièmement, l'affaiblissement de l'économie américaine et la crise du crédit hypothécaire à risque ont eu une incidence négative sur le secteur de la construction résidentielle américaine, un important acheteur des exportations de bois de la Colombie-Britannique. Les mises en chantier de logements, qui avaient atteint leur maximum à tout juste un peu plus de 2 millions d'unités en 2005, ne dépasseront sans doute pas les 1,2 million en 2008, d'après les prévisions, leur plus bas niveau depuis 1995. C'est ainsi que les prix du bois d'oeuvre ont chuté pour atteindre des niveaux extrêmement bas, tels que le prix actuel au comptant du bois d'oeuvre résulte en une perte de 73 \$ par millier de pied-planches pour une scierie typique de l'intérieur de la Colombie-Britannique. Vous demanderiez peut-être pourquoi l'on voudrait rester en affaires? Eh bien, dans l'immédiat, les scieries tournent principalement pour gagner de l'argent pour payer les factures et pour produire des copeaux pour les usines de pâtes et papiers. L'industrie est sur ce plan extrêmement intégrée, et les scieries et les fabriques de pâtes ne peuvent pas fonctionner l'une sans l'autre.

Troisièmement, l'infestation des forêts de l'intérieur par le dendroctone du pin ponderosa, infestation qui s'étend maintenant jusqu'en Alberta, a détruit près de 600 millions de mètres cubes de bois de grande valeur et a amené une hausse importante des coûts de fabrication ainsi qu'une réduction de la valeur du produit.

Enfin, tout le bois d'oeuvre que l'industrie forestière de la Colombie-Britannique expédie aux États-Unis est frappé d'une taxe d'exportation de 15 p. 100 en vertu de l'accord sur le bois d'oeuvre résineux.

En résumé, l'industrie vit une crise d'une ampleur sans précédent. Comme l'a récemment déclaré Hank Ketcham, PDG et président de West Fraser: « C'est un véritable bain de sang ». Face à cet état de choses, nous sommes d'avis que ni une approche de laissez-faire ni une approche interventionniste axée sur des subventions ne sont la solution. D'autre part, le rôle du gouvernement devrait être de veiller à ce que soit en place le cadre politique adéquat pour que l'industrie puisse être concurrentielle.

Par conséquent, même si le gouvernement reconnaît les obstacles à la viabilité du secteur forestier et a récemment annoncé ou mis en oeuvre un certain nombre de mesures très nécessaires, nous avons à vous soumettre pour examen cinq propositions supplémentaires.

Nous applaudissons à la décision du gouvernement de réduire de 1 p. 100 d'ici à 2008 l'actuel taux d'imposition des sociétés et son intention de ramener ce dernier à 15 p. 100 d'ici à 2012. Cependant, nous vous encourageons à accélérer ces réductions, étant donné surtout que l'économie américaine continue de s'affaiblir. La réduction des taux d'imposition des sociétés permettrait à toutes les industries d'investir dans du capital physique et humain, de faire des gains de rendement et isolerait temporairement les secteurs qui dépendent de l'exportation des effets négatifs de la hausse rapide de la valeur du dollar canadien.

• (1125)

La baisse abrupte de la consommation aux États-Unis a exposé au grand jour notre vulnérabilité du fait de notre dépendance à l'égard d'un seul marché. Il nous faut bâtir une clientèle équilibrée, en nous concentrant tout particulièrement sur les marchés asiatiques émergents. Cela étant, nous encourageons le gouvernement à renouveler et à augmenter l'investissement dans le Programme canadien d'exportation des produits de bois, qui est administré par votre collègue, le ministre des Ressources naturelles. Ce programme est un pilier qui est au coeur de l'effort de l'industrie du bois massif visant à diversifier ses marchés d'exportation outre-mer pour les produits du bois canadien.

Depuis son lancement en 2002, le Programme canadien d'exportation des produits de bois a sensiblement élargi les exportations de bois du Canada dans des marchés traditionnels et émergents. En guise de preuve, je signalerai que les expéditions canadiennes, en volume, ont augmenté de 450 p. 100 pour la Chine, de 290 p. 100 pour la Corée du Sud et de 320 p. 100 pour le Royaume-Uni au cours des cinq années se terminant en décembre 2007. Aussi encourageants soient ces résultats, le développement de nouveaux marchés est une tâche de longue haleine qui exige la persistance. Nous exhortons le gouvernement de s'engager à renouveler pendant un minimum de cinq années, jusqu'en 2014, donc, à raison de 10 millions de dollars par an, le Programme canadien d'exportation des produits de bois, afin de permettre la création de marchés durables et à long terme.

L'industrie forestière britanno-colombienne compte largement sur le réseau ferroviaire canadien pour transporter son produit. Cependant, nos tarifs ferroviaires comptent parmi les plus élevés au monde. Toute mesure gouvernementale visant à favoriser des tarifs ferroviaires concurrentiels et une réduction des frais de transport contribuera à la compétitivité de l'industrie. Je pense être suffisamment bien informé pour pouvoir dire que le service ferroviaire aux expéditeurs de bois de l'intérieur est, pour beaucoup, pauvre ou carrément inexistant.

L'industrie forestière britanno-colombienne est à l'avant-garde en matière de gérance environnementale. Les sociétés forestières de la Colombie-Britannique ont, en vue d'améliorer leur rendement

environnemental et de réduire leur empreinte carbone, amélioré leurs installations et adopté des processus novateurs dans le cadre d'un effort continu visant à limiter l'incidence du secteur en matière de changement climatique. Nous sommes encouragés de constater que le récent budget fédéral reconnaît les efforts environnementaux avancés de l'industrie et reflète nos suggestions visant à profiler l'industrie comme étant un chef de file dans cet effort.

Nous sommes tout particulièrement heureux de la promesse du budget fédéral de consentir 10 millions de dollars sur deux ans à RNCAN pour la promotion du secteur forestier canadien dans des marchés internationaux en tant que modèle d'innovation environnementale et de durabilité. L'industrie canadienne s'est engagée à devenir neutre en carbone d'ici à 2015 et a réduit ses émissions de gaz à effet de serre de 50 p. 100 depuis 1990. Plus important encore, nous encourageons le gouvernement à reconnaître ces efforts dans tout plan d'action gouvernemental futur en matière de changement climatique. En bref, nous devrions gérer les initiatives en matière de changement climatique de manière à améliorer notre compétitivité.

Nous croyons fermement que l'industrie de la biomasse renferme des avantages potentiels énormes pour l'environnement, ainsi que pour le secteur forestier et le secteur des pâtes et papiers britanno-colombien, qui a, à cet égard, réduit de 60 p. 100 sa consommation de combustibles fossiles depuis 1990. La biomasse est une source d'énergie propre et renouvelable, et des études récentes ont montré que les combustibles tirés de la biomasse peuvent réduire la consommation de gaz naturel de jusqu'à 75 p. 100. Nous encourageons fermement le gouvernement fédéral à travailler avec toutes les parties prenantes en vue de pousser plus loin le développement de l'industrie de la biomasse. Le COFI et ses membres sont prêts à aider le gouvernement sur ce plan.

À notre avis, les cinq propositions que je viens d'énoncer ne vont pas à l'encontre de l'accord sur le bois d'oeuvre résineux de 2006 et, si elles étaient mises en oeuvre, feraient beaucoup pour alléger l'incidence de la convergence des facteurs économiques qui mettent en péril la viabilité du secteur forestier de la Colombie-Britannique et de tout le Canada.

Enfin, j'aimerais dire quelques mots à l'appui de l'accord sur le bois d'oeuvre résineux de 2006. Sur la base de la prémisse que nous ne parviendrons jamais à un libre-échange entre le Canada et les États-Unis pour ce qui est du bois d'oeuvre résineux du fait des activités politiques et juridiques continues de la U.S. Coalition for Fair Lumber Imports, les exportations de bois d'oeuvre résineux canadiens aux États-Unis seront gouvernées ou par un commerce administré ou par des litiges. L'accord offre une solution bien supérieure au litige, et le gouvernement canadien, les gouvernements provinciaux et l'industrie forestière devraient s'efforcer collectivement de veiller à ce que l'accord soit pleinement respecté.

Monsieur le président, la demande mondiale de produits du bois est à la hausse du fait des marchés émergents des pays en développement. Cette croissance s'opère simultanément avec une sensibilisation mondiale toujours croissante à la nécessité d'acheter des articles qui sont produits d'une manière qui soit aussi respectueuse que possible de l'environnement. Il est un fait que les qualités environnementales des produits du bois en font sans conteste les meilleurs produits de construction au monde. Lorsqu'ils sont fabriqués de la manière la plus respectueuse de l'environnement, les produits du bois, qui sont non seulement recyclables, mais qui continuent de séquestrer le carbone emmagasiné dans les arbres dont ils sont issus, peuvent jouer un rôle important dans la lutte contre les changements climatiques. Le fait que notre industrie ait évolué d'une manière telle qu'elle est aujourd'hui le fournisseur de produits de la forêt le plus respectueux de l'environnement sur toute la planète lui vaut peut-être d'être le fournisseur mondial de choix.

• (1130)

Je mentionne cela afin d'être bien certain que le gouvernement comprend que le secteur forestier du Canada peut continuer d'être un important participant à la stabilité économique du pays, mais qu'il importe de gérer prudemment cette période de défis de taille. Nous avons besoin de votre participation active, afin d'être en mesure de braver la tempête parfaite qui nous secoue, ainsi que de votre aide, pour remodeler et donner une nouvelle image à notre industrie afin qu'elle soit en mesure de saisir les possibilités qui se présenteront à elle.

Merci. Je me ferai un plaisir de répondre à vos questions.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Allan.

Nous allons maintenant entendre Mary Granskou — excusez ma prononciation —, de l'Initiative boréale canadienne.

Mme Mary Granskou (conseillère principale en politiques, Initiative boréale canadienne): Ne vous inquiétez pas. C'est un nom plutôt unique.

Le président: Oui, en effet.

Allez-y, je vous prie. Vous disposez de jusqu'à 10 minutes, et je m'excuse d'avoir massacré votre nom.

Mme Mary Granskou: Ce n'est rien. Merci beaucoup.

Bonjour au président, aux vice-présidents et aux membres du comité. Notre dernier témoignage devant le comité a porté sur les sables bitumineux. Nous sommes très heureux de comparaître de nouveau aujourd'hui au sujet de la question fort importante dont vous êtes saisis.

[Français]

Notre présentation d'aujourd'hui sera faite principalement en anglais parce que ma maîtrise du français est limitée. Par contre, vous avez une copie de la version française de cette présentation.

[Traduction]

J'aimerais commencer par faire un rapide survol de l'Initiative boréale canadienne. Je sais que certains d'entre vous connaissent notre organisation et notre travail.

Cela fait environ quatre années que nous travaillons sur le terrain, et nous nous occupons principalement de durabilité. Notre objet est de rapprocher des partenaires qui ont, pendant les différentes époques et décennies dans l'histoire des questions forestières canadiennes, été assis aux côtés opposés de la table. Ils siègent aujourd'hui du même côté de la table, proposant et mettant en oeuvre des solutions qui s'inscrivent dans une voie durable.

Nous réunissons environ 18 membres représentant des leaders des premières nations, de l'industrie, des secteurs pétrolier, gazier et forestier, et d'organisations vouées à la conservation. Ensemble, ils se consacrent à la mise en oeuvre de solutions.

Notre véritable créneau est la durabilité. Aujourd'hui, nous nous attardons beaucoup moins sur les défis graves et tout à fait tragiques auxquels se trouve confronté le secteur forestier, et auquel nous sommes très sensibles. Nous sommes très en faveur du maintien, ici au Canada, d'une industrie forestière robuste, dynamique et durable. Nous croyons que notre créneau pourrait être utile dans la recherche de durabilité. Nous commençons à voir se profiler certains résultats concrets, qui seront utiles sur le plan économique et autrement pour les compagnies qui sont aux prises avec ces défis.

Collectivement, l'Initiative boréale canadienne et nos partenaires, qui s'inscrivent dans un groupe que nous appelons notre Conseil principal de la forêt boréale, appuyons une approche équilibrée pour ce qui est de la région boréale du Canada. Nous sommes en faveur d'une voie embrassant une approche qui verrait environ la moitié de la région boréale canadienne déclarée zone protégée, la deuxième moitié, environ, étant soumise à une gestion durable. Il s'agit d'une vision qui commence à prendre racine dans différentes régions du pays.

Nous appuyons des solutions réelles. Nos sociétés forestières ont obtenu une certification écologique par le Forest Stewardship Council pour plus de 50 millions d'acres dans la région boréale. Le Canada est en la matière le chef de file mondial. Nous sommes le leader du peloton parmi les pays ayant des terres en tenure forestière sous certificat FSC. Nous en sommes plutôt fiers. Nous oeuvrons également à des plans d'aménagement des terres en région forestière, et c'est là-dessus que vont se concentrer mes remarques aujourd'hui.

Nous travaillons très étroitement avec plusieurs gouvernements. Nous venons tout juste de signer un protocole d'entente avec le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, chose que je cite à titre d'exemple. Nous sommes ce que nous appelons un bureau de courtage de solutions, et nous sommes très heureux d'être ici aujourd'hui.

Voici maintenant un cliché de la région boréale du Canada. Nous sommes l'un des trois pays du monde à abriter de vastes grandes parcelles de forêt intacte et à pouvoir encore décider de leur avenir. Les autres pays sont le Brésil et la Russie. C'est sans doute le Canada qui a les meilleures chances d'aller de l'avant avec une approche durable. C'est une responsabilité que nous avons envers le monde.

Notre région boréale recouvre plus de la moitié de notre masse terrestre. Elle abrite des collectivités. Elle est une source d'emplois dans le secteur forestier. Et d'autres possibilités encore se dessinent. Les écosystèmes boréaux assurent une vaste gamme de services écologiques, comme par exemple le stockage du carbone, et qui ont une valeur non commerciale qui est de plus en plus reconnue comme représentant une valeur marchande.

Avant de passer aux recommandations, et de poursuivre dans la veine de l'exposé de M. Allan, j'aimerais me concentrer sur cette part du gâteau qui concerne la durabilité et vers laquelle se dirige l'industrie, non seulement en faisant certifier ses opérations forestières mais en assoyant véritablement des marchés. Je suis heureuse de pouvoir dire aujourd'hui que la chose est très prometteuse. L'écologisation de leurs opérations commence à livrer des dividendes aux entreprises, et celles-ci sont en vérité mieux en mesure, de ce fait, d'amortir la crise que l'on sait.

•(1135)

J'aimerais vous donner un exemple très pratique. La semaine dernière, Tembec Inc., l'un de nos principaux partenaires en foresterie — les deux autres étant Domtar et Al-Pac —, a annoncé une restructuration radicale. Je suis certaine que nombre d'entre vous avez vu les informations de presse qui sont sorties là-dessus la semaine dernière. L'entreprise a déclaré que son approche axée sur des produits écologiques l'avait aidée à rester à flot. Elle a déclaré que son contrat avec Home Depot, l'un des plus gros acheteurs de bois d'oeuvre en Amérique du Nord, est l'un des éléments qui lui avait permis de résister au déclin du dollar, en particulier, du fait de pouvoir offrir un produit certifié. Son produit est moins vulnérable face au déclin du dollar du fait que l'entreprise ait pu fidéliser son acheteur, Home Depot. Home Depot lui restera fidèle même avec un dollar en recul. Ce marché a très largement compté dans sa capacité de demeurer à flot.

L'entreprise veut maintenant être le géant mondial FSC, et elle est en voie de le devenir. Ce virage de la part de Tembec n'était pas chose facile. Aussi récemment qu'il y a deux ans, l'entreprise n'avait pas de marché garanti ni d'acheteur garanti, surtout aux États-Unis, et elle avait investi 50 millions de dollars et attendait toujours que cela lui rapporte quelque chose. Nous lui tirons donc notre chapeau du fait d'avoir résisté pendant cette période d'incertitude et d'avoir maintenu ses engagements en matière de certification FSC, ce qui a permis de mieux les asseoir, et voici là où ils en sont aujourd'hui.

Un autre exemple est Cascade. Ses ventes de papier fin ont augmenté de 235 p. 100 l'an dernier, et l'histoire est semblable du côté de Domtar.

Ce que nous essayons de dire est que la durabilité paye, de manière très concrète, pour les entreprises. Nous convenons que la production de produits verts demeure une niche, mais il est très important que vous en teniez compte dans le cadre de votre étude, compte tenu des possibilités de commercialisation et des créneaux qui en découlent.

Pour ce qui est de nos recommandations, nous aimerions nous concentrer sur quelques éléments dont nos collègues ne vont pas forcément faire état aujourd'hui. Ils s'inscrivent en réalité dans deux volets. Le premier est la planification de l'aménagement du territoire, et le deuxième est le marché du carbone. Nous aimerions nous concentrer ici aujourd'hui sur ces deux aspects.

Premièrement, en ce qui concerne l'appui à la planification de l'aménagement du territoire, ce dernier est un exercice dans le cadre duquel industries, premières nations, organisations vouées à la conservation et gouvernements s'assoient autour d'une table pour planifier, pour un territoire donné, quelles zones seront ouvertes au développement de ressources et lesquelles seront protégées pour le long terme.

De tels exercices de planification d'importance primordiale visent à l'heure actuelle près de 60 p. 100 de la région boréale. Le gouvernement fédéral était autrefois un fervent défenseur de ce type de travail, mais il a sur ce plan reculé. Nous recommanderions que vous envisagiez d'encourager le rétablissement de l'appui à la planification de l'aménagement du territoire au niveau fédéral. Si nous disons cela, c'est que les conflits en matière d'aménagement du territoire augmentent le coût pour l'industrie, sont très troublants pour les communautés des premières nations qui sont véritablement à la recherche de l'affirmation de leurs droits ancestraux et découlent des traités, et que ces questions s'inscrivent dans les types de décisions fondamentalement importantes qui sont à la base de la robustesse du secteur et de la certitude en affaires qui sont

nécessaires pour pouvoir fonctionner, surtout dans le monde d'aujourd'hui. Voilà pourquoi l'Initiative boréale canadienne et l'Association des produits forestiers du Canada ont, l'an dernier, diffusé un communiqué conjoint demandant aux gouvernements d'appuyer la planification de l'aménagement du territoire.

Pour ce qui est de nos recommandations, nous recommandons que le comité appuie une augmentation sensible du financement fédéral de la planification régionale de l'aménagement du territoire, avec la collaboration des provinces et territoires, des peuples autochtones et des parties prenantes.

Notre deuxième recommandation — et je sais que ce n'est pas un domaine nouveau pour le comité — concerne la promotion d'une exploitation forestière qui réduise les émissions de carbone et de compensation en fixation de carbone.

Le carbone forestier va très bientôt avoir une valeur marchande, et nous aimerions en faire la promotion en tant qu'outil que le gouvernement fédéral peut, devrait et doit appuyer. La Colombie-Britannique et l'Ontario en sont déjà là, et nous avons besoin du leadership fédéral et de celui du comité permanent pour faire avancer les choses sur ce plan. Pour dire les choses simplement — nous fournissons davantage de détails dans notre mémoire —, il y a deux types de mécanismes qui pourraient être appuyés et qui protégeraient les valeurs en carbone du territoire, valeurs qui sont très importantes. De fait, la région boréale de la partie nord du monde renferme dans la terre plus de carbone que n'importe quel autre type d'écosystème sur la planète.

•(1140)

Le président me fait signe qu'il me faut boucler.

Les deux types de mécanismes sont les crédits de carbone et l'exploitation forestière durable. Nous pourrions explorer cela plus avant pendant les questions, mais nous aimerions beaucoup encourager le comité à appuyer ces genres de mécanismes comme moyen d'apporter un dollar de plus à la table. Les avantages pourraient être accumulés par le secteur forestier — par les premières nations en particulier — et seraient tout particulièrement utiles si vous songez aux zones qui sont très éloignées des scieries, zones qui représenteraient peut-être une meilleure valeur sur le marché du carbone que sur le marché forestier.

Nos recommandations sont donc, premièrement, que vous appuyiez ces mécanismes en vue de la gestion du carbone sur les terres et, deuxièmement, que le Canada adopte une attitude proactive dans le cadre des négociations internationales visant le changement climatique, en vue de l'inclusion de mécanismes pour protéger les valeurs du carbone dans la forêt et les tourbières dans tout régime mondial futur de lutte contre le changement climatique.

Merci, monsieur le président, mesdames et messieurs.

•(1145)

Le président: Merci beaucoup de votre exposé, madame Granskou.

Nous allons maintenant entendre Don Roberts, directeur administratif des Marchés mondiaux CIBC.

Allez-y, je vous prie, monsieur Roberts. Vous disposez de jusqu'à 10 minutes.

M. Don Roberts (directeur administratif, Marchés mondiaux CIBC): Merci, monsieur le président, mesdames et messieurs les membres du comité. Merci de m'accueillir ici parmi vous.

Il me faudrait dire au départ que j'arbore ici mon chapeau investissements. Je dirige aux Marchés mondiaux CIBC le groupe qui s'occupe des investissements dans le secteur forestier ainsi que dans celui des bioénergies. J'ai pour rôle, en gros, de conseiller les investisseurs quant aux régions du monde dans lesquelles ils devraient placer leur argent dans le secteur des produits forestiers. Ce peut être le Canada, ce peut être ailleurs.

Cela étant dit, je travaille également avec des gouvernements quant à ce qu'ils peuvent faire, et où, pour attirer des investissements. Je travaille présentement avec le gouvernement du Nouveau-Brunswick, pour lequel je dirige un groupe de travail en vue d'attirer de l'investissement. Je travaille également avec le gouvernement de la Russie.

Nous vivons ici une époque intéressante. Les changements que nous constatons dans l'industrie mondiale des produits forestiers, et pas seulement dans l'industrie, mais également dans les marchés des produits forestiers ainsi que du côté de la politique publique en la matière, sont sans doute les plus profonds que nous ayons vus depuis la fin de l'ère coloniale. Ces changements sont dramatiques. Nous vivons réellement une époque intéressante.

D'un côté, il n'y a pas que l'importance des biens et services non-commerciaux, en tout cas traditionnellement non-commerciaux — et je soulignerais ce que vient de mentionner ma collègue —, il y a également la concurrence pour les médias électroniques et l'émergence de nouveaux concurrents et des changements quant à ceux qui possèdent véritablement les terres à bois. Ces changements surviennent partout dans le monde, et pas seulement ici.

Ce qu'il y a d'intéressant est que ces changements surviennent à un moment où l'on peut dire qu'il y a eu une dégradation ou en tout cas une réduction de la capacité analytique de les évaluer. Cela vaut tant pour le secteur public que pour le secteur privé. Nous sommes trop occupés à nous débattre avec les alligators. Encore une fois, ce constat ne vaut pas seulement pour le Canada. Nous constatons la même chose en Russie, au Brésil et partout dans le monde. C'est là un sujet de préoccupation. Le fait que vous vous penchiez sur la situation, d'une façon dont nous espérons qu'elle sera très attentive, est chose fort encourageante.

L'industrie canadienne a été frappée par une série de chocs. Mon collègue, John Allan, vient d'en faire la liste. Je ne vais pas la reprendre ici. Il nous faut convenir que certains de ces éléments échappent clairement à notre contrôle, comme par exemple l'évolution de la technologie côté papier. Il a fallu restreindre la capacité en matière de papier journal face à la baisse de 30 p. 100 constatée en Amérique du Nord depuis l'an 2000. C'est là la réalité du marché. Si vous venez en aide à certaines des usines qui étaient moins concurrentielles, cela voudra dire que même vos bonnes papeteries vont sombrer. Cela ne veut pas dire pour autant que nous ne pouvons pas jouer un rôle positif en aidant les collectivités à s'adapter. Nous le devrions. Mais certaines de ces choses échappent à notre contrôle et nous devrions le reconnaître.

Un défi essentiel pour cette industrie au fil du temps est le fait que, contrairement à ce qui a été constaté pour la plupart des matières premières de base, nous avons en vérité constaté un recul du prix du bois. Les marchés sont en train de dire que le bois a valu moins d'argent au fil du temps. Notez que j'ai dit qu'il « y a eu recul ». Nous en sommes à l'heure actuelle à un point d'inflexion intéressant. À notre avis, il y a cinq raisons qui vont amener une hausse à long terme — et je songe à une période de 10 à 15 ans — du prix réel du bois. Je me sens certainement moins confiant si je regarde plus loin.

Je vais rapidement passer en revue ces cinq raisons. Il nous faut en tenir compte, car ces éléments sont en train de façonner l'environnement dans lequel oeuvre cette industrie axée sur l'exportation.

Le premier élément est le déficit croissant en fibres en Asie. La situation est dramatique. Et cela ne se limite pas à la seule Chine; c'est également le cas de l'Inde. Nous pourrions revenir là-dessus dans le détail, si cela vous intéresse.

Le deuxième facteur est ce qui se passe en Russie avec sa taxe à l'exportation des grumes. La Russie est véritablement dans ce secteur un géant qui dort. Elle possède des ressources forestières supérieures à celles du Canada et du Brésil réunis. Elle compte pour 40 p. 100 des exportations mondiales de grumes de bois d'oeuvre et cela va bientôt s'arrêter. Le pays compte imposer une taxe de jusqu'à 80 p. 100 sur l'exportation des grumes. Ce choc va se ressentir partout dans le monde dans l'industrie.

Le troisième choc est une réduction de l'approvisionnement en provenance d'exploitation forestière illégale. Nous n'en parlons pas souvent au Canada, mais, pour vous donner une petite idée, 10 p. 100 environ de la production mondiale de grumes est considérée comme étant illégale. La chose est, presque par définition, non durable. Lorsque vous exploitez illégalement, vous n'allez pas demeurer dans les parages et faire du reboisement. Cette activité a, dans une certaine mesure, cessé; elle n'a pas cessé complètement, mais elle est en diminution. Et nous pouvons vous dire pourquoi. C'est peut-être l'une des raisons pour lesquelles nous avons vu le prix réel du bois baisser : on abattait trop d'arbres dans des endroits comme l'Indonésie, le Brésil, la Chine, etc.

La quatrième raison est cette travestie que l'on a constatée en Colombie-Britannique avec le dendroctone du pin ponderosa. Cela a des ramifications à l'échelle mondiale. Il s'agit d'une région qui fournit 20 p. 100 du bois d'oeuvre dont ont besoin les Américains, et l'on observe une chute marquée dans le temps.

● (1150)

Notre sentiment est que les conséquences en matière de quantité et de qualité ont été sous-estimées, tant par le gouvernement que par l'industrie. Cela va créer des gagnants et des perdants, mais nous devrions être au courant des ramifications à l'échelle mondiale.

Le dernier choc est peut-être le plus fondamental, et c'est ce que nous appelons la convergence des marchés de l'alimentation, des combustibles et des fibres. Par fibres, j'entends la fibre de bois. Le lien est largement le fait de l'énergie.

Qu'est-ce que j'entends par convergence? Il y aura convergence du fait que les produits de départ principaux pour ces trois marchés — aliments, carburants et fibres — auront tendance à se négocier selon leur équivalence énergétique. Cela veut dire qu'il y aura un prix plancher et du bois de moins bonne qualité. Je ne parle pas ici des grumes de sciage. La production énergétique ne pourra jamais faire une surenchère sur le prix que pourra offrir une scierie, mais elle pourra l'emporter sur d'autres.

L'une des choses qu'il faut nous garder à l'esprit ici est que les ramifications de cette convergence — et nous pourrions y revenir lors de la période des questions, si vous voulez — sont telles qu'il nous faudra arrêter de réfléchir à l'intérieur de nos silos traditionnels : agriculture, exploitation forestière, production énergétique. Ces secteurs vont tendre à se rapprocher. Ici, je rejoins vraiment le commentaire fait par ma collègue, qui vient tout juste de parler de la nécessité d'une planification régionale de l'aménagement du territoire, sans quoi il y aura une multiplication des champs de bataille. Nous pourrions discuter un petit peu de cela, mais ce sera certainement l'un des gros enjeux.

Avant d'aborder cette question, j'aimerais simplement faire un commentaire. Pourquoi maintient-on des superficies en exploitation forestière? Je prétends qu'il y a à cela deux raisons. Premièrement, les gouvernements disent qu'il y a des biens ou des services qui ne sont pas saisis par le marché mais qu'ils veulent préserver. Ce peut être les chevreuils. Ce peut être des loisirs. Ce peut être le carbone. C'est ainsi que le gouvernement arrête sa décision. La deuxième raison pour laquelle des superficies demeurent occupées par la forêt est qu'elles ne peuvent pas être utilisées à des fins agricoles.

Ce que nous allons voir avec cette convergence, avec l'augmentation des prix des aliments, des combustibles et des fibres, est que dans les principales régions qui nous livrent concurrence — et c'est une bonne nouvelle pour nous —, une part importante des terres vont abandonner l'exploitation forestière en faveur de la production alimentaire ou de l'exploitation de la biomasse. Cela veut dire que nous allons peut-être fort bien voir ce mouvement de bascule que nous avons observé au cours des 10 à 15 dernières années, de l'hémisphère nord — de pays comme le Canada — vers le sud, se renverser.

Cela continuera d'être un avantage absolu que de faire pousser des arbres au Brésil. Seigneur, nous pouvons presque entendre ces arbres pousser.

Cela étant dit, l'avantage concurrentiel, l'avantage comparatif, pourrait très bien nous revenir. Je ne devrais pas dire cela. Je devrais dire l'hémisphère nord, car ce ne sera pas forcément nous. Nous sommes à peu près certains que cet avantage reviendra aux États-Unis. Nous pensons que la Russie aura de bonnes chances. Quant au Canada, peut-être que oui, peut-être que non. L'un des aspects que nous pouvons jouer, surtout à l'égard des Russes, est notre capacité de gérer nos forêts de façon durable. Nous voulons commercialiser cet aspect. Encore une fois, je me ferai l'écho des propos tenus par ma collègue. Il s'agit là d'un aspect important.

L'un des messages est que nos forêts publiques vont devenir plus précieuses au fil du temps, pour quantité de raisons, et pas simplement pour leur valeur marchande. La valeur de l'arbre va augmenter, mais ce sera également le cas de certains de ces biens non commerciaux. Nous devrions tenir compte de cela.

Cela étant dit, nous pourrions aborder certaines des conséquences de cette convergence — des conséquences analytiques, organisationnelles, ainsi qu'en matière de politiques et d'investissements — lors de la période des questions, car il vaudrait la peine de les explorer un petit peu. Mais poussons plus loin un instant et soulignons ici qu'il n'y a en la matière pas de solutions miracles. S'il y en avait — nous sommes suffisamment intelligents — nous les aurions trouvées.

Il nous va falloir avoir une réponse réfléchie. La réponse du gouvernement ici, si vous permettez, serait, tout d'abord, de reconnaître au départ que nous ne sommes traditionnellement pas

très doués pour choisir les gagnants, mais que les perdants sont de façon générale assez doués pour choisir leurs gouvernements.

Il nous faut donc être quelque peu prudents pour ce qui est de notre capacité de deviner ce que fera le marché. Ce que nous pouvons faire, c'est intervenir lorsque le marché échoue. Le carbone est un élément de ce secteur. Il représente un bien économique réel, mais qui n'a pas encore été saisi par le marché. Nous devrions examiner ce qui se passe. Nous sommes en retard en la matière. Cela s'en vient. Il nous faut comprendre que le carbone se verra attribuer un prix, et lorsque Washington aura décidé de faire cela, mon sentiment est que les milieux d'affaires insisteront pour qu'Ottawa fasse de même immédiatement.

La nature du jeu est cependant en train de changer ici. Il nous faut nous pencher sur la R et D. Il nous faut changer la nature de notre jeu. L'une des choses que je suggérerais — et ce n'est pas une solution à court terme — serait d'envisager des engagements à plus long terme en matière de R et D. Et ce n'est pas juste la R et D — la recherche et le développement. C'est la R et D et D — recherche, développement et déploiement. L'une des choses que nous avons relevées est que, du fait de notre petite taille — et, croyez-moi, nos entreprises sont petites à l'échelle mondiale —, nos entreprises ne bénéficient pas d'économies d'échelle. Or, dans le cadre de cette industrie, les économies d'échelle sont très importantes pour les choses comme la commercialisation et la R et D.

• (1155)

Nous ne pouvons pas prendre le risque, surtout pour ce qui est de certaines de ces nouvelles technologies. Il s'agit là d'un rôle qui revient au gouvernement. J'ai fait le gros de ma formation à l'Université de Chicago. J'ai confiance dans les marchés. Mais il y a un rôle pour le gouvernement dans ce domaine.

D'autre part, il importe de reconnaître ici que lorsque vous faites votre travail de R et D, vous ne devriez pas diluer vos efforts. L'une des choses qui me préoccupent est la crainte que nous nous éparpillions et ne fassions que du saupoudrage.

Nous pourrions discuter de la bioénergie, si cela vous intéresse, ou de solutions à faible ou à forte technicité, mais je vais maintenant rendre la parole au président.

Merci.

Le président: Merci beaucoup de votre exposé, monsieur Roberts.

Nous allons maintenant entendre, par vidéoconférence, Réjean Gagnon, qui est professeur à l'Université du Québec à Chicoutimi.

Allez-y, je vous prie.

[Français]

M. Réjean Gagnon (professeur-chercheur et directeur-coordonnateur du consortium de recherche sur la forêt boréale commerciale (CRFBC), Département des sciences fondamentales, Université du Québec à Chicoutimi):

Merci, monsieur le président. Mon nom est bien Réjean Gagnon et je suis de l'Université du Québec à Chicoutimi. Je suis directeur du Consortium de recherche sur la forêt boréale commerciale.

Le but principal de notre recherche est d'assurer la pérennité des ressources. Nous sommes des spécialistes de la régénération naturelle des forêts et aussi des paramètres environnementaux qui influencent la croissance des arbres. Nous travaillons principalement dans les forêts de l'est du Canada. Une des particularités de l'est du pays est la présence d'une espèce en particulier, l'épinette noire. Nous sommes des spécialistes de la croissance de cette espèce. Cette essence est très abondante dans l'est, mais elle est rare ailleurs dans le monde. Cette essence est strictement nord-américaine et on trouve les plus grandes forêts d'épinette noire au monde dans l'est du Canada. C'est pourquoi notre université est spécialisée en paramètres et en écologie de ces forêts.

Je remercie les membres du comité de me donner la chance de leur parler aujourd'hui. En tant que biologiste et écologiste, je suis très préoccupé par le fait que dans un proche avenir — on parle de 2050 —, il devrait y avoir neuf milliards de personnes sur terre. À l'heure actuelle, le fait d'avoir accès à une ressource naturelle abondante, le pétrole, fait notre richesse et nous permet d'avoir beaucoup de possibilités, mais cette ressource n'est pas renouvelable et, bien entendu, on ne peut pas baser le développement de notre pays sur cette ressource. On va en avoir besoin, mais ce n'est pas renouvelable.

C'est pourquoi on travaille principalement dans le domaine de la forêt. On sait que la forêt est une ressource naturelle et renouvelable.

Pour nous, le bois est notre meilleur choix de matériau sur le plan environnemental. En effet, comme tout le monde l'a dit, il s'agit d'un matériau non toxique, qui emprisonne le CO₂, qui est renouvelable, recyclable, compostable, et qui fournit une source abondante de matériaux, que ce soit du papier, du carton, du bois d'oeuvre, du bois de chauffage ou de la biomasse. Ce matériau alimente aussi nos usines de cogénération et, éventuellement, on pourra aussi produire de l'éthanol cellulosique ou toute la chimie de ces produits, à partir de ce matériau.

La principale question est de savoir si les méthodes de récolte de bois utilisées actuellement vont nous garantir un approvisionnement pour le futur. On se pose, bien entendu, plusieurs questions à ce sujet.

Vous avez peut-être déjà vu un film qui nous montrait que les forêts ne se renouvelaient pas après une coupe. Il s'agit du film *L'Erreur boréale* de Richard Desjardins. Je ne sais pas si quelques-uns d'entre vous ont eu l'occasion de voir ce film. On pouvait croire, en le voyant, qu'il n'y avait pas d'avenir pour l'industrie forestière. Il ne faut pas oublier que ce film n'en est pas un sur la foresterie, mais qu'il est une charge anticapitaliste. Il a utilisé l'industrie forestière pour démontrer que le capitalisme sauvage n'avait pas sa place au Canada. Ça pose aussi la question de l'acceptabilité sociale de la récolte forestière. Ici, dans l'est, au Québec notamment, on se pose beaucoup de questions.

De façon générale, la population n'est pas tellement favorable à la récolte du bois. Il faut trouver les moyens pour convaincre nos gens qu'on peut récolter du bois. Je pense que pour cela, il faut savoir à quoi sert le bois. Le bois ne doit pas servir seulement à enrichir les grandes compagnies, mais il faut que les gens s'aperçoivent que le bois est notre meilleur choix environnemental.

Ici, c'est un peu particulier si on compare notre situation à celles d'autres endroits dans le monde. Au Québec, on travaille principalement avec la régénération naturelle. Près de 80 p. 100 de nos forêts se régénèrent naturellement. Une des conséquences de cette situation est qu'on ne fait pas de la foresterie de façon intensive.

La productivité de nos forêts n'est pas tellement élevée parce qu'on se fie principalement à la régénération naturelle.

● (1200)

Notre objectif est de remettre en production les forêts telles qu'elles sont aujourd'hui. Par contre, nous travaillons avec un processus naturel, ce qui a le grand avantage de maintenir les espèces d'origine et de permettre qu'elles soient issues de parents locaux. En termes de maintien de la biodiversité, la récolte forestière du Québec se présente bien. C'est un bon point de départ. Nous n'avons pas trop de difficulté à maintenir les espèces.

Dans l'est du Canada, on récolte des arbres depuis une centaine d'années. D'après vous, combien d'espèces, tant animales que végétales, ont disparu en raison de la récolte forestière? Est-ce deux, cinq ou huit espèces? Selon les biologistes, aucune espèce animale ou végétale n'a disparu à cause de la récolte forestière. Ça ne veut pas dire qu'aucune espèce n'a disparu pour d'autres raisons, entre autres la trappe.

En forêt boréale, nous avons un problème naturel, c'est-à-dire les feux. Je sais qu'il y en a beaucoup dans l'Ouest et à d'autres endroits du pays, mais il y en a beaucoup dans l'Est. Une espèce en particulier, l'épinette noire, est adaptée au feu, mais cette adaptation n'est pas très bonne. Par conséquent, si la fréquence des feux devient trop élevée, cette espèce va régresser. Selon nos études récentes, il y aurait eu au cours des 50 dernières années une régression de 9 p. 100 représentant les forêts fermées d'épinettes noires s'étant transformées en forêts ouvertes. Ce taux est énorme et plutôt exceptionnel. Il s'agit quand même d'une régression naturelle, et j'insiste sur le mot. C'est naturel: ce n'est pas dû à la récolte forestière mais à des feux fréquents.

Nous avons développé des outils pour le reboisement. En ce qui concerne la fixation du CO₂, un bon nombre de nos territoires considérés aujourd'hui comme improductifs vont pouvoir être remis en production. Nous pourrions les comptabiliser comme nouveaux territoires en ce qui concerne la séquestration du CO₂.

La relève est le principal défi que nous avons à relever au Québec. Peu d'étudiants s'intéressent au secteur forestier. Très peu de jeunes s'inscrivent dans nos écoles pour devenir technicien ou ingénieur en foresterie. Le même problème touche la formation portant sur la transformation du bois. C'est pourquoi nous prévoyons depuis cinq ou six ans environ une pénurie réelle de main-d'oeuvre. En outre, nous allons certainement être aux prises avec des problèmes de cet ordre dans l'Est pour ce qui est des chercheurs et des spécialistes de la forêt.

En terminant, je recommande au gouvernement canadien d'encourager par tous les moyens possibles l'utilisation du bois pour les édifices tant publics que commerciaux.

Merci.

● (1205)

[Traduction]

Le président: Merci, monsieur Gagnon.

Nous allons passer directement aux questions, avec M. Boshcoff, pour sept minutes au maximum.

Allez-y, je vous prie.

M. Ken Boshcoff: Merci beaucoup, monsieur le président.

J'ai deux questions, et je vais adresser la première à M. Allan et la seconde au représentant d'Initiative boréale.

Monsieur Allan — et j'invite d'autres représentants à essayer de répondre aussi à ces deux questions —, au sujet du transport régional, vous avez mentionné les tarifs ferroviaires. Vous avez dit que le service en Colombie-Britannique est soit piètre soit inexistant, et je soupçonne que cette critique concerne surtout le service sur les lignes secondaires.

Pensez-vous que la même situation existe sur les lignes principales? On pourrait dire, en particulier, que les compagnies ferroviaires ont réellement un monopole, même s'il existe en sus une ou deux lignes sur courte distance. Lorsqu'une société a besoin, mettons, de wagons pour son bois à pâte, qu'elle en a besoin très vite parce que la scierie est à pleine capacité et qu'elle va devoir se mettre à entreposer, cela semble être un service quasiment fantaisiste ou indifférent de la part de la compagnie ferroviaire. Les entreprises forestières ont déjà bien assez de mal sans être obligées de fermer une scierie par manque de wagons de chemin de fer. Comment peut-on surmonter un problème aussi fondamental pour le pays, à la lumière de toutes ces autres solutions que vous avez proposées?

La deuxième question — et je l'adresse à vous, peut-être, madame Granskou — est la question de la certification. Aujourd'hui, la province de l'Ontario s'est engagée dans la bonne intendance forestière, mais nulle part en Ontario n'est-il possible d'obtenir un certificat de bonne gestion, même après avoir planté des millions d'arbres — et quand je parle de « millions », c'est un bas mot. Nous avons déjà au Canada l'Association canadienne de normalisation et l'Initiative de la forêt durable. La question est donc de savoir comment les compagnies forestières, qui essaient de se conformer à la norme ISO et à tous ces autres types de normes peuvent s'adapter, lorsque tout d'un coup l'on en introduit une autre? C'est comme si une bureaucratie ajoutait un autre niveau une fois qu'elles se sont conformées aux exigences.

Peut-être les autres témoins voudraient-ils également répondre à ces deux questions.

Merci beaucoup.

Le président: Monsieur Allan, allez-y avec la réponse à la première question, et ce sera ensuite le tour de Mme Granskou.

M. John Allan: Merci.

En ce qui concerne le service ferroviaire, je parlais principalement de ce que j'appellerais le service de ligne principale, et plus particulièrement celui de CN. Plusieurs membres des associations dont je suis responsable ne cessent de se plaindre à moi de la mauvaise qualité du service ferroviaire. Ils commandent des wagons qui n'arrivent pas.

Comme vous l'avez mentionné, des wagons sont placés sur voies de garage, et ils les voient immobiles alors qu'ils ne parviennent pas à acheminer leur production sur le marché. C'est une situation très frustrante pour la plupart des compagnies forestières. Comme chacun sait, les livraisons de bois sont régulièrement programmées et si vous ne parvenez pas à acheminer votre bois au marché en temps voulu, il en résulte des coûts accrus et des pertes de revenus.

Je sais que l'APFC vous a parlé du problème. C'est un problème national. Je veux simplement alerter les membres du comité présents aujourd'hui au fait qu'il faudra se pencher très sérieusement sur ce qui constitue un service monopolistique, et un service très piètre selon les membres que je représente.

Le président: Merci, monsieur Allan.

Madame Granskou.

Mme Mary Granskou: Votre question sur la certification est judicieuse. Manifestement, s'il existe une norme unique, il est

beaucoup plus facile pour le marché de s'y adapter que s'il en existe trois ou quatre. Je pense qu'avec le temps on verra émerger une norme préférentielle. Nos partenaires ont choisi celle du Forest Stewardship Council, pour deux raisons évidentes. Premièrement, elle impose un contrôle et une vérification de l'exploitation forestière par une tierce partie, et deuxièmement, cette norme a été élaborée suite à une très large concertation entre les premières nations, l'industrie et les groupes environnementaux. Cette norme est jugée comme la plus susceptible de produire des résultats réels, et c'est elle qu'ils ont choisie.

Pour ce qui est de la décision de l'Ontario d'adopter le certificat FSC, son gouvernement s'est engagé à acheter 30 p. 100 de ses fournitures de papier auprès de producteurs certifiés FSC. D'ailleurs, un très grand nombre de forêts sont exploitées selon la norme FSC en Ontario, et Tembec est en pointe à cet égard. Nos producteurs ne doutent pas de pouvoir répondre à la demande, sinon ils n'auraient pas encouragé l'Ontario à adopter cette politique.

Sur le plan de la certification, une fois que la forêt est certifiée, comment commercialisez-vous votre production? Nos partenaires mettent leurs cartes... Et cela vaut pour les compagnies forestières membres de FSC, car certains partenaires les aident à vendre leur papier et leurs produits. Il s'agit souvent là de groupes écologistes qui font pression sur un détaillant comme Home Depot et l'encouragent à aller dans ce sens. Nous avons tous ces gens autour de notre table et, comme vous pouvez l'imaginer, il arrive que les conversations soient très animées. On constate que d'anciens adversaires décident d'avancer dans la même direction.

Cela répond-il à votre question?

• (1210)

M. Ken Boshcoff: Oui.

Je suppose que certaines organisations craignent que l'on érige une nouvelle barrière commerciale à l'intérieur de notre propre pays, particulièrement avec l'Ontario, et deuxièmement, aussi sur le plan international, qui va gêner nos exportations alors que, et je paraphrase leurs propos, elles estiment que le Canada est déjà un chef de file international sur le plan de la durabilité, du reboisement, de la gestion des forêts et de ce genre de choses.

Je viens de la forêt boréale. Lorsqu'on constate les changements intervenus par rapport à l'époque de ma jeunesse, tout ce que l'industrie accepte pour réduire ses émissions, je vois un progrès énorme et beaucoup d'optimisme.

Le président: Merci, monsieur Boshcoff. Votre temps est écoulé.

Monsieur Ouellet, pour sept minutes.

[Français]

M. Christian Ouellet: Merci, monsieur le président.

Monsieur Roberts, il m'a semblé que vous aviez une approche assez holistique de l'énergie et de la forêt. J'aimerais savoir si d'après vous, nous devrions continuer à tenter de développer surtout nos marchés internationaux, qui sont surtout destinés aux États-Unis, bien que dans le cas du papier, il s'agisse du monde entier, ou utiliser la forêt comme une source d'énergie inépuisable pour combler nos besoins en énergie et remplacer les énergies non renouvelables que nous achetons présentement ailleurs. Je vous donne un exemple.

Au Québec, 90 p. 100 de notre pétrole vient de très loin, de pays instables, et notre gaz vient d'ailleurs. Par contre, nous avons une forêt extraordinaire qui constitue une source d'énergie phénoménale, particulièrement en termes de biomasse, mais nous la vendons à l'étranger.

Vers quoi devrions-nous nous diriger, à votre avis?

[Traduction]

M. Don Roberts: C'est une très bonne question.

Permettez-moi de vous donner quelques chiffres en provenance d'Europe — et ils diffèrent de ceux de l'Amérique du Nord. En Europe, on s'est demandé quelle utilisation d'un mètre cube de bois était plus rentable: la production de bioénergie ou bien la fabrication de pâte et de papier? Les chiffres à retenir sont que, sur le plan du PIB, vous avez un multiplicateur huit fois plus grand avec la pâte et le papier qu'avec l'énergie, et au niveau de l'emploi, c'est 13 fois plus.

Si l'on regarde les chiffres qui intéressent nos collectivités, la production de pâte et papier, que nous vendons souvent à l'exportation, engendre davantage d'activité économique. Cela dit, nous songeons aussi à la bioénergie pour toutes sortes de raisons, qui sont principalement associées à notre anxiété, laquelle est en partie, comme vous l'avez mentionné, une inquiétude devant la sécurité énergétique. Le souci est la sécurité environnementale, la sécurité politique: nous voulons relancer l'activité dans les collectivités en crise.

Je pense que la réalité aujourd'hui nous oblige à jeter un regard dénué de passion pour voir ce qui est aujourd'hui économiquement rentable. Nous pouvons fabriquer toute une série de produits énergétiques, depuis les granulés à faible technologie jusqu'aux bioraffineries fabriquant de l'éthanol cellulosique exigeant une plus haute technologie. Il n'y a pas une solution unique, mais je peux vous dire ma réaction viscérale succincte.

Pour ce qui est de l'utilisation à haute technologie du bois pour la production énergétique ou biochimique, il faudra attendre encore de cinq à sept ans avant d'arriver au stade commercial. Ce n'est pas rentable aujourd'hui, et c'est pourquoi nous souhaitons un travail de R et D afin de trouver des procédés plus rentables.

La taille est également très importante dans ce domaine, car lorsqu'on parle d'éthanol cellulosique... La première raffinerie qui va être construite en Amérique du Nord sera située dans l'État de Georgie. Elle produira 100 millions de gallons. Il faut pour cela...

•(1215)

[Français]

M. Christian Ouellet: Permettez-moi de vous interrompre. Je ne pensais pas que vous alliez surtout parler du biocarburant, notamment du biodiésel. Je croyais que vous alliez plutôt parler de la biomasse qu'on peut utiliser directement, sans transformation, le plus près possible de l'endroit où elle est produite. C'est ce que proposent certains chercheurs d'Hydro-Québec. Cette technique est utilisée dans le Vermont, où l'on a recours à des super fournaies. Le Vermont utilise en effet sa biomasse sans transformation, en tant qu'énergie propre. Je suis d'accord avec vous pour dire qu'avec la transformation, on perd trop d'énergie. Ça devient une énergie de remplacement. Je pensais que vous nous parleriez de l'énergie puisée directement à sa source.

[Traduction]

M. Don Roberts: En substance, on peut l'utiliser dans des usines de cogénération — brûler la biomasse dans des centrales thermiques au charbon est un moyen.

La raison pour laquelle j'ai mentionné les éthanol, etc., c'est parce que nous avons réellement besoin de deux types d'énergie: les carburants de transport — essence et gazole — qui sont hautement polluants; et la deuxième comme substitut du charbon dans certaines

régions. La combustion de la biomasse pour produire de l'électricité est certainement une option.

Je dirais qu'au Québec, tout comme en Colombie-Britannique, le stimulant économique pour cela est moindre que dans la plupart des autres endroits. Cela tient au fait que votre hydroélectricité est déjà si peu chère. L'intérêt économique est un peu plus grand en Ontario, et cela va y être réalisé, mais c'est l'une des raisons pour lesquelles on ne verra pas cela non plus en Russie: l'hydroélectricité est si peu chère.

[Français]

M. Christian Ouellet: Je ne parlais pas de produire de l'électricité, mais de chauffer directement les bâtiments, comme on le fait dans le Vermont. Les gens d'Hydro-Québec pensent qu'on ne devrait pas produire d'électricité à partir de la biomasse, mais s'en servir directement pour faire de la chaleur.

[Traduction]

M. Don Roberts: On peut l'utiliser de trois façons. La première, c'est dans des centrales énergétiques commerciales, qui produisent de l'électricité. La deuxième est dans des installations de chauffage collectif. Chaque fois que vous avez un hôpital ou une université, vous avez une utilisation potentielle. C'est ce que l'on voit en Europe — environ 30 p. 100 de la demande est pour cet usage, absolument. Mais c'est à relativement petite échelle. Nous avons largement assez de biomasse pour alimenter cette utilisation, mais ce n'est pas là où...

La troisième possibilité est le chauffage résidentiel, où les gens brûlent des granules de bois, et c'est une option également. Mais il faut une infrastructure relativement lourde pour l'acheminement. Elle existe dans certaines régions d'Europe. Mais il est beaucoup plus rationnel d'utiliser ce bois ici, peut-être, plutôt que de le transporter jusqu'en Europe, ce qui n'est pas très économique — je peux le dire avec assurance. Mais pour ce qui est d'installations de chauffage collectif, et je pense qu'il y en aura davantage à l'avenir, le facteur clé sera le coût du transport de cette biomasse. Dans d'autres parties du pays, on ne brûlera pas nécessairement du bois, on peut employer aussi d'autres combustibles.

•(1220)

[Français]

M. Christian Ouellet: Êtes-vous d'accord pour dire que nous devrions prendre en compte nos marchés intérieurs avant de considérer les marchés extérieurs?

Le président: Merci, monsieur Ouellet.

[Traduction]

Votre temps est écoulé.

Madame Bell, vous avez sept minutes.

Mme Catherine Bell: Merci, monsieur le président.

C'est une discussion très intéressante. Je remercie tous les témoins de leurs exposés, qui étaient très complets.

J'aimerais aborder plusieurs points. Le premier est celui de l'aménagement du territoire qui a été évoqué, je crois, par Mme Granskou et M. Roberts.

Cela est important, surtout pour nos premières nations, qui cherchent à asseoir leur sécurité économique et à développer leur assiette économique. Je serais curieuse de savoir comment l'organisation que vous avez mentionnée, le Forest Stewardship Council, collabore avec les premières nations et les partenaires des collectivités et l'industrie pour développer ses relations et améliorer la sécurité économique.

La discussion sur l'utilisation du bois comme combustible et fibres était très intéressante. Cela met en jeu l'aménagement du territoire et il faut y réfléchir selon une perspective large. Cela va déterminer comment les premières nations et d'autres utilisent la terre et vers quoi nous dirigeons sur le plan de l'aménagement du territoire. Peut-être pourriez-vous nous en dire plus à ce sujet?

Avant de vous laisser répondre à cette question, j'aimerais aborder un autre point, celui des exportations de grumes brutes. Je crois savoir que nous exportons beaucoup de grumes en Corée du Sud et en Chine. J'ai appris que nous exportons entre 8 et 30 p. 100 en Asie. Les chiffres varient énormément, et je ne suis pas sûre du pourcentage réel.

Nous cherchons à accroître nos exportations vers les marchés asiatiques, que je crois importants. Envisageons-nous d'exporter davantage de grumes ou bien des produits à valeur ajoutée? Cherchons-nous à exporter des fibres? Cela me paraît beaucoup plus logique si les fibres vont devenir le générateur de revenus de l'avenir.

En outre, dans quelle mesure des pressions s'exerceront-elles sur le Canada pour que nous exportions nos grumes brutes si la Russie va accroître ses tarifs, qui vont limiter ses exportations vers ces pays? Et que pouvons-nous faire pour conserver l'emploi ici au Canada, conserver les emplois de transformation chez nous? Il s'agit de protéger notre emploi.

Madame Granskou, dans votre document vous avez parlé d'accroître l'âge de rotation des arbres. En Colombie-Britannique, on raccourcit au contraire cette rotation, ce qui fait que l'on coupe des arbres de plus en plus jeunes et petits. Cela oblige par voie de conséquence les scieries à se rééquiper. Je sais qu'il existe des scieries qui peuvent recevoir des grumes plus grosses et qui exportent ce bois vers le marché asiatique.

Pourrais-je avoir vos réponses sur ces points?

Le président: Madame Granskou, je crois que la première question s'adressait à vous, et nous irons ensuite à M. Roberts.

Mme Mary Granskou: Merci. C'est une très bonne question.

En ce qui concerne l'aménagement du territoire, je pense que la meilleure façon d'appréhender la question est de réaliser qu'il deviendra de plus en plus nécessaire de le planifier étant donné la nécessité, et même l'obligation pour l'État, de consulter les Autochtones. En effet, principalement au cours des 10 dernières années, la jurisprudence a réaffirmé l'impératif de la concertation, et l'aménagement du territoire est un mécanisme clé pour ce faire.

Les pouvoirs publics pêchent sur le plan d'une concertation réelle en matière d'aménagement du territoire et ne lui consacrent pas les fonds requis. Une planification efficace de l'utilisation des terres exige de 5 à 10 millions de dollars sur une période de cinq à huit ans, et elle doit être exhaustive. Initiative boréale canadienne est probablement l'un des grands partenaires sur le terrain, travaillant avec les pouvoirs publics, les premières nations, l'industrie et d'autres pour faciliter cette concertation poussée qui est susceptible de réduire les conflits sur le terrain.

C'est absolument fondamental, mais vu que c'est un processus qui exige du temps, vous pouvez imaginer qu'il n'est pas la première priorité autour des tables des cabinets. C'est pourquoi nous vous exhortons à le soutenir de manière à réduire l'incertitude que connaît le secteur forestier.

Pour ce qui est des co-avantages du carbone, il est possible, par le biais de l'aménagement du territoire, de planifier le rôle du carbone avant le stade de la commercialisation, car le carbone, et notamment le carbone forestier, sera un enjeu commercial à l'avenir. Le Canada devrait se mettre de la partie et, par le biais de l'aménagement du territoire, faire en sorte qu'il soit l'un des facteurs ou l'une des priorités pris en compte au moment de décider quel type d'activité se déroulera sur quelle partie du territoire.

Le climat politique en Ontario et en Colombie-Britannique est bon actuellement pour réfléchir aux crédits de carbone, ce qui pourrait ensuite se répercuter sur les décisions d'aménagement du territoire.

Voilà pour la première question. Aimerez-vous que je...

• (1225)

Le président: Je pense qu'il vaudrait mieux inviter M. Roberts à répondre à la deuxième question, car il ne reste que 45 secondes.

M. Don Roberts: Je vais d'abord traiter rapidement de la question du carbone. Nous convenons qu'il faut gérer en fonction de cette donnée. La difficulté est de savoir comment s'y prendre concrètement. Dans une certaine mesure, il faut bien réaliser que nous parlons là d'une ressource biologique et, si elle n'est pas récoltée souvent, la nature s'en chargera dans certains cas sous forme de feux de forêt ou de ravages d'insectes. Il faut y prendre garde. Il se pourrait que la forêt boréale devienne une source, plutôt qu'un puits, de carbone dans l'atmosphère.

Je fais donc valoir qu'au lieu d'opter pour une rotation longue, il faudrait préférer une rotation courte, car la façon de retirer du carbone de l'atmosphère est par la séquestration, autrement dit par la pousse des arbres. Il s'agit ensuite de savoir ce que l'on fait de ces arbres. Si vous emmagasinez ce carbone, par exemple comme bois d'oeuvre dans les maisons, il ne va pas retourner dans l'atmosphère. On voit bien comment cela fonctionne sur une longue durée et sur tout le cycle de vie, mais la question est de savoir comment traduire cela concrètement. Je pense que nous sommes d'accord pour dire qu'il faut gérer en fonction de ce facteur.

Rapidement, en ce qui concerne les exportations de grumes, de façon générale on n'aime pas exporter le bois brut. On le fait lorsqu'il n'y a pas d'autres solutions. La raison de ne pas le faire est que lorsqu'on expédie des grumes par opposition à du bois scié, les frais de transport augmentent considérablement. Actuellement c'est intéressant à faire et j'ai l'impression que les plus grands partisans des exportations de grumes de résineux de Colombie-Britannique sont les Autochtones, car ils possèdent quelques droits de coupe et n'ont pas de débouchés au Canada.

Le président: Merci.

Monsieur Allen, pour sept minutes.

M. Mike Allen (Tobique—Mactaquac, PCC): Merci, monsieur le président.

Je remercie nos invités de leur présence. J'apprécie.

J'ai plusieurs questions.

J'aimerais focaliser sur deux grands sujets. Le premier est notre compétitivité future, et le deuxième est celui de la R et D et de l'innovation.

Pour ce qui est de la concurrence future, vous avez dit que la Russie allait taxer ses exportations. Selon les études réalisées, la Russie est loin derrière le Canada sur le plan de l'innovation et de la technologie. Voici mes questions. Premièrement, existe-t-il une bonne perspective pour nous d'occuper ce marché à l'avenir, car la Russie ne possède pas les moyens technologiques ou les systèmes de transport, ce qui va créer pour nous une opportunité? Deuxièmement, d'autres pays convertissent la terre à l'agriculture, la détournent de la production forestière. Est-ce que cela nous ouvre une opportunité?

Sur le plan de la R et D et de l'innovation, quelqu'un a fait état d'un fonds pour la R et D et l'innovation sous l'égide de FP Innovations, mais — et cela me ramène à ce que disait M. Gagnon — où sont les gens? Nous n'aurons pas la main-d'oeuvre dans cinq ou six ans. Nous aurons beau faire toute cette innovation, mais nous n'aurons pas de capacité pour l'exploiter.

Où en est l'industrie sur ce plan? Sera-ce de façon générale un problème pour nous que de dépenser tout cet argent sans rien obtenir en retour?

M. Don Roberts: Très rapidement, existe-t-il une opportunité du fait que les Russes n'ont pas...? Encore une fois, il n'y a pas que l'infrastructure physique, il y a l'infrastructure sociale, un total manque de transparence. Ils auront de la difficulté à cet égard.

Lorsqu'ils vont retirer ces grumes du marché, il y aura une fenêtre. À notre avis, il faudra de cinq à sept ans avant qu'ils s'organisent. Ils vont d'abord mettre sur le marché du bois solide. Ils vont exporter du bois d'oeuvre et du contre-plaqué en premier, c'est clair. Ensuite ils vont nous tomber dessus; ils vont d'abord utiliser leur production pour le marché intérieur mais ensuite ils vont viser le marché chinois et japonais. Ils ont un produit de haute qualité.

Quant à leur talon d'Achille, vous croyez que nous avons un problème de main-d'oeuvre? Regardez en Russie. Il est encore plus gros là-bas.

L'une des raisons pour lesquelles notre compétitivité va s'améliorer est que nombre des régions concurrentes vont être touchées par des facteurs négatifs — ce n'est pas que nous-mêmes nous nous améliorons, mais chez eux les choses vont empirer. On le voit abondamment pour ce qui est de la disponibilité de bois. Il est intéressant de voir que le prix des grumes de bois dur à pâte au Brésil est plus élevé que dans l'est du Canada. C'est dû en partie au cours de la monnaie et en partie au fait qu'ils construisent des usines de papier plus vite qu'ils n'arrivent à planter des arbres.

On voit donc une pression à la hausse sur les prix. C'est dû en partie aussi à leur territoire restreint, et vous y avez fait allusion à propos du choix entre produire des aliments, du carburant ou des fibres. Ils vont arracher leurs plantations. Nous connaissons une situation au Vietnam où une plantation d'eucalyptus de trois ans a été coupée. Ils ont planté à la place du palmier à huile. C'est une bonne nouvelle pour les Canadiens, du point de vue des débouchés.

Donc, oui, nous avons des opportunités. La capacité de réception est certainement une source d'inquiétude. C'est vrai. Mais la bonne chose, c'est que les perceptions peuvent changer très vite. Les gens s'intéressent aujourd'hui à des carrières écologiques. Nous devons gérer nos forêts de manière durable, avec sincérité. Ce sera un avantage.

Lorsque je voyage à l'étranger, je rencontre un intérêt sincère de la part des compagnies qui font cela. Nous devons communiquer. Nous avons besoin de porte-parole pour disséminer ce message positif. Nous ne sommes pas une industrie vouée à disparaître. Je pense que nous avons quelques opportunités. Nous pouvons jouer la carte de

l'énergie verte durable. Nous pourrions même un jour produire des matières plastiques de sources renouvelables, mais nous n'y sommes pas encore.

• (1230)

M. Mike Allen: Monsieur Gagnon, aimeriez-vous traiter du volet ressources?

[Français]

M. Réjean Gagnon: Voulez-vous parler de nos capacités sur le plan de la recherche?

[Traduction]

M. Mike Allen: La capacité de recevoir les résultats de la recherche dans les compagnies.

[Français]

M. Réjean Gagnon: Dans les compagnies? C'est certain qu'on aura de la difficulté en ce qui concerne le recrutement. On a de la difficulté à convaincre nos étudiants de se diriger vers un travail du côté de la forêt. Il y a un manque d'intérêt. Par contre, je pense que ce n'est pas spécifique au domaine forestier. De façon générale, il n'y a pas beaucoup de jeunes au Canada. La population de jeunes a diminué. Aussi, il y a beaucoup d'autres secteurs qui sont très attrayants, qu'on pense au secteur de la santé ou au secteur du commerce. Plus d'étudiants s'inscrivent à ces programmes.

Également, au Canada et aux États-Unis, de façon générale, les étudiants perdent intérêt dans les sciences. Il n'y a pas beaucoup d'étudiants qui s'inscrivent en chimie ou en physique, alors qu'en biologie, ça va encore. On connaît réellement une baisse des inscriptions dans le domaine des sciences et une baisse de l'intérêt des étudiants. Il est certain que ça va avoir un effet sur l'industrie forestière canadienne. On a besoin d'ingénieurs et de chimistes pour travailler à la transformation du matériau qu'est le bois. On a aussi besoin d'ingénieurs pour la transformation du bois comme tel. Ici, dans nos usines, il n'y a pas beaucoup de jeunes. Il y a une pénurie d'étudiants ou de finissants en ingénierie pour travailler dans les usines de sciage.

[Traduction]

Le président: Monsieur Allen, il vous reste environ une minute.

M. Mike Allen: Madame Granskou, vous avez parlé du fonds dans la perspective de la gestion. Nous savons tous que la gestion des ressources naturelles est de compétence provinciale. Au Nouveau-Brunswick, la forêt est à moitié privée et à moitié domaniale.

Dans quelle mesure ce partage des compétences pour la gestion des terres est-il source de difficulté si l'on établit un fonds au niveau fédéral?

Mme Mary Granskou: Oui, bonne question. En ce qui concerne l'aménagement du territoire en particulier, il faudra que ce soit réalisé en partenariat. Un certain nombre de provinces — le Manitoba en est une, l'Ontario s'en vient, la Saskatchewan — frappent à la porte pour obtenir des fonds pour l'aménagement du territoire, mais sans obtenir de réponse.

Il faut donc une collaboration. Et la même chose vaut pour la gestion du carbone; il faudra que ce soit fait en collaboration avec les provinces et les parties prenantes.

Cela répond-il à votre question?

• (1235)

M. Mike Allen: Oui.

Le président: Merci, monsieur Allen. Votre temps est écoulé.

Nous passons maintenant au deuxième tour, avec cinq minutes pour chaque membre ou groupe, et je vais commencer avec M. Tonks, et s'il reste du temps, je donnerai la parole à M. Alghabra.

M. Alan Tonks (York-Sud—Weston, Lib.): Merci, monsieur le président, et merci à tous nos témoins.

Vous avez énuméré, et réitéré, certains des thèmes déjà abordés par d'autres députés, du point de vue d'une approche équilibrée, stratégique. L'avenir semble favorable, mais il se pose des problèmes à court terme sur les divers plans que vous avez énumérés — le dollar, le logement aux États-Unis, le dendroctone du pin. Nous avons déjà entendu tout cela.

Monsieur Allan, en préconisant une approche équilibrée, vous avez cité cinq domaines, qui ont semblé trouver une résonance chez les autres représentants qui semblaient d'accord avec cette approche stratégique.

Nous cherchons à régler les problèmes immédiats, si je puis revenir sur ce point focal. Monsieur Allan, vous avez parlé de l'accord sur le bois d'oeuvre et vous l'avez présenté comme un atout qui nous évitera les litiges. Or, il semble bien que les litiges reviennent. Nous avons déjà un contentieux en ce moment. Pourriez-vous nous en dire un peu plus sur la façon de renforcer dans l'immédiat l'accord sur le bois d'oeuvre, ou bien sur ce que le comité pourrait faire à cet égard. J'avoue ne pas connaître les détails de l'accord, mais il semble que ce que nous cherchions précisément à éviter en le signant est en train de revenir. Je me trompe peut-être.

L'autre question s'adresse à M. Roberts. Vous avez parlé de R et D et de la conversion de la R et D et de l'innovation. Vous avez dit qu'il ne fallait pas diluer les efforts sur le plan du marketing et de la R et D. Pourriez-vous nous en dire un peu plus à ce sujet? Je pense qu'il y a là un catalyseur à court terme très important que l'industrie recherche.

Merci.

Le président: M. Allan en premier. Allez-y, je vous prie.

M. John Allan: Merci.

L'accord sur le bois d'oeuvre établit un cadre et à l'intérieur de ce cadre existe un processus très important pour l'industrie et les pouvoirs publics — les gouvernements canadien, américain et provinciaux — à un moment de grande instabilité, comme vous l'avez dit, pour les marchés, les entreprises, les travailleurs et les collectivités. Voilà comment il fonctionne. Il était prévu, lors de la négociation et de la conception de l'accord, qu'il se produirait des différends. Ce matin, nous avons reçu le premier rapport de la Cour d'arbitrage internationale de Londres rendant le premier arbitrage sous le régime de l'accord. La décision est favorable au Canada sur un plan et favorable aux États-Unis sur un autre. Il y avait deux questions en jeu — le Canada a gagné sur l'une et perdu sur l'autre.

Cela dit, ce mécanisme d'arbitrage prévu dans l'accord est très efficient. Il produit des résultats de manière très objective et rapide. La solution de remplacement serait une procédure judiciaire, soit sous le régime de l'accord soit en dehors, et ce n'est pas un processus très efficient ni objectif. Je fais valoir que si nous n'avions pas l'accord, nous serions en situation de litige et ce litige aboutirait à des droits d'importation aux États-Unis bien supérieurs aux mesures actuellement en place à la frontière. L'Alberta et la C.-B. paient une taxe d'exportation de 15 p. 100; l'Ontario, le Québec, le Manitoba et la Saskatchewan ont leur part de marché plafonnée à 30 p. 100 et paient une taxe de 5 p. 100. Si nous étions en situation de litige, étant donné le cours du dollar et la conjoncture, il en résulterait des droits

de douane supérieurs à 30 p. 100. Il s'agit donc de savoir sous quel régime on veut vivre.

Ma recommandation au comité est que le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux et l'industrie — car l'industrie a également un rôle — ne se livrent pas à ce que j'appelle des comportements susceptibles de menacer la longévité de l'accord.

• (1240)

Le président: Monsieur Roberts, une très courte réponse, s'il vous plaît, à la deuxième question.

M. Don Roberts: Le problème est le droit de douane de 30 p. 100, mais pas seulement, car il y a aussi la crainte de mesures antidumping; ce n'est pas que nous subventionnons, c'est parce que nous utilisons nos scieries pour fournir les usines de pâte et papier en copeaux.

En ce qui concerne la dilution des efforts de R et D, je constate une pléthore de projets régionaux. Tout le monde souhaite avoir chez soi un projet pilote ou un nouveau centre de recherche sur la bioénergie ou quelque chose d'apparenté. À toutes fins pratiques, nous avons le comportement canadien typique: en nous dispersant trop, en voulant une représentation régionale, nous nous condamnons dans une certaine mesure à la médiocrité.

Le président: Merci, monsieur Roberts, de cette réponse concise.

Nous passons maintenant à Mme DeBellefeuille pour cinq minutes.

[Français]

Mme Claude DeBellefeuille: Merci, monsieur le président.

Merci pour l'ensemble de vos exposés. Ma question s'adressera à MM. Roberts et Allan. Présentement, chaque province du Canada réfléchit chacune à sa façon à des moyens pour atténuer la crise forestière. Au Québec, on a eu, l'automne dernier, le Sommet sur la forêt. Le gouvernement du Québec a déposé un Livre vert sur la forêt. Je sais qu'au Nouveau-Brunswick, un rapport est attendu au printemps. Chaque province réfléchit pour trouver des solutions.

Maintenant, beaucoup de témoins nous ont dit qu'un des moyens très concrets pour aider l'industrie forestière serait de mettre rapidement en place un marché de crédits de carbone et d'organiser rapidement le marché pour que les industries utilisent cet outil, ce levier économique, pour sortir de la crise.

Partagez-vous cette opinion au sujet de la mise en place de crédits de carbone, monsieur Roberts?

[Traduction]

M. Don Roberts: C'est une mesure positive, mais ce n'est pas une solution suffisante, notamment parce que nos arbres ne poussent pas assez vite. Mais cela va aider.

Une chose à ne pas perdre de vue si l'on envisage de tarifier le carbone, soit sous forme d'un plafonnement et d'un système d'échange soit sous forme d'une taxe, ce sera bénéfique pour notre secteur si tous nos autres concurrents en font autant. Mais le problème est que si une région seulement le fait et pas les régions concurrentes, nous pourrions être réellement défavorisés dans la concurrence.

Cela va venir. Le pire que nous puissions faire c'est traîner les pieds et rendre opaques les règles du jeu. Mais, de façon générale, j'opterais pour cela comme étant une solution parmi d'autres. Elle ne suffira pas.

[Français]

Mme Claude DeBellefeuille: Si vous étiez le ministre des Ressources naturelles, diriez-vous que le Canada doit vraiment presser le pas? Considérez-vous que les efforts faits actuellement sont satisfaisants, ou qu'il y a plus à faire pour accélérer la mise en place de ce marché?

[Traduction]

M. Don Roberts: À mon avis, nous devrions faire plus au niveau national, et dans une certaine mesure nous ne faisons que suivre les États-Unis.

J'attire votre attention sur la Loi Lieberman-Warner aux États-Unis. C'est un projet de loi bipartisan qui a déjà dessiné le cadre d'un système de plafonnement et d'échange aux États-Unis. Ce projet de loi ne va pas être adopté tel quel, mais cet ensemble de règles sera mis en place lorsque le prochain gouvernement américain viendra au pouvoir. À ce moment-là, nous serons obligés de suivre.

Il importe de bien maîtriser cette question du carbone, car il se pourrait bien que dans cinq ans les États-Unis imposent des tarifs de carbone, principalement à des pays comme la Chine et l'Inde. Il s'agira donc d'être du bon côté — pas en avance, mais juste derrière.

[Français]

Mme Claude DeBellefeuille: Monsieur Allan.

[Traduction]

M. John Allan: Concernant ce que les pouvoirs publics peuvent faire à court terme, tous les niveaux de gouvernement devraient extraire les coûts de ce système — les coûts réglementaires et les coûts administratifs. Aux termes de l'accord sur le bois d'oeuvre, vous n'êtes pas autorisé à subventionner l'industrie, alors prenons cela comme acquis et passons à autre chose.

Je pense qu'il faut établir le cadre de politique le plus compétitif possible lorsque le marché repartira. Le marché va repartir. Nous sortirons de la crise dans laquelle nous sommes actuellement plongés.

En ce qui concerne le volet carbone, permettez-moi d'inverser la proposition. Ne mettons pas en place un système de tarification du carbone qui nous rende moins compétitifs. Par exemple, en Colombie-Britannique, nous allons avoir un système de plafonnement et d'échange et une taxe sur le carbone. Le gouvernement a fait savoir que si l'on était couvert par le système du plafonnement et de l'échange, on ne serait pas assujéti à la taxe sur le carbone. Il reste à voir comment cela va fonctionner, mais il sera difficile d'éviter les chevauchements entre les deux systèmes.

En Colombie-Britannique, tout cela est en marche. Nous aurons une taxe sur le carbone en juillet et un système de plafonnement et d'échange plus tard cette année. J'encourage donc ceux qui sont intéressés de savoir comment cela pourrait fonctionner de braquer leur télescope sur la Colombie-Britannique, car nous semblons être en pointe dans le pays à cet égard.

• (1245)

Le président: Merci, monsieur Allan.

Merci, madame DeBellefeuille.

Monsieur Harris, vous avez demandé 20 minutes et vous en avez trois à quatre. Allez-y.

M. Richard Harris (Cariboo—Prince George, PCC): Merci, monsieur le président, et merci aux témoins de leurs excellents exposés.

Cinq minutes me suffisent, mais je vais commencer avec Mme Granskou.

Dans quelle mesure pensez-vous que le dendrotrone du pin ponderosa est un danger pour la forêt boréale? Nous savons jusqu'où il s'est maintenant répandu. Comment voyez-vous cela?

Je vous demanderai à tous de donner des réponses courtes.

Monsieur Allan, je sais que vous êtes intervenu auprès de CN Rail concernant la pénurie de wagons. Que vous a-t-on répondu? Nous saurons ainsi comment vous aider.

Monsieur Roberts, j'apprécie votre conversation. Dans quelle mesure des compagnies forestières nord-américaines sont-elles déjà implantées en Russie, nonobstant les difficultés qui y existent, ou dans quelle mesure ont-elles l'oeil sur les vastes ressources de la Russie?

Madame Granskou.

Mme Mary Granskou: Ce sont d'excellentes questions.

En ce qui concerne le dendrotrone du pin ponderosa, je dirais que nos partenaires autour de la table le surveillent de près, pour deux raisons. C'est tout à fait comme le disait M. Allan lorsqu'il parlait de l'impact sur l'industrie et les collectivités.

L'un de nos chefs autochtones a rencontré le premier ministre de la C.-B. la semaine dernière au sujet de la nécessité de reconnaître le coût de capital social pour les collectivités et de les indemniser en conséquence. Voilà un aspect sur lequel nous insistons.

L'autre aspect est celui des opportunités et du carbone. N'oubliez pas que de 75 à 90 p. 100 des valeurs de carbone ne sont pas dans les arbres, mais plutôt dans les sols et les tourbières. La C.-B. s'intéresse aux valeurs de carbone. Certaines régions durement touchées par le dendrotrone pourraient en fait avoir des valeurs économiques sur le plan du carbone.

Le président: Monsieur Allan.

M. John Allan: Mes commentaires sur le CN étaient fondés sur un sondage que j'ai effectué récemment. Il continue de régner une grande frustration. Cela dit, le CN dit faire de son mieux. Le contexte est que des scieries se mettent à l'arrêt sans cesse et d'autres ferment complètement avec un très court préavis. Donc, pour être juste envers le chemin de fer, la demande de wagons change rapidement. Finalement, il faut instaurer un meilleur dialogue avec cette société pour voir quelles meilleures conditions de service pourraient être réalisées.

M. Don Roberts: En ce qui concerne la Russie, International Paper est la seule grande société cotée en bourse à s'y être installée — 650 millions de dollars. Elle est sur place. De manière générale, les Canadiens auraient de la difficulté, car nous sommes trop petits. Si l'on y va, on court un certain risque politique. Nous ne sommes pas assez gros. Si les choses tournent mal, cela peut couler la compagnie. Je dirais qu'aucune société ouverte canadienne n'ira s'y implanter. Cependant, quelques sociétés fermées pourraient s'y intéresser, et s'y intéressent déjà, avec quelques encouragements.

Les Russes ne manquent pas de capitaux, ils manquent de savoir-faire. Les oligarques russes ont largement assez d'argent pour financer cela. Encore une fois, n'oublions pas que Poutine a consacré sa thèse de maîtrise au contrôle par l'État des ressources naturelles pour rétablir la puissance nationale. Ils disent explicitement vouloir créer des champions de la nation dans le secteur forestier.

M. Richard Harris: Je crois savoir qu'il a opté pour une taxe à l'exportation de 25 p. 100. Combien de temps faudra-t-il, pensez-vous, avant qu'elle soit portée à 80 p. 100?

M. Don Roberts: Je crois que la taxe a été reportée d'un an, probablement. En 2010 ou 2011, j'ai l'impression qu'elle sera portée à 50 ou 80 p. 100. La direction ne fait aucun doute. Ils vont dans ce sens et sont prêts à risquer pour cela leur admission à l'OMC.

C'est aussi pour eux une question de fierté. Nous avons un avantage particulier, parce qu'ils ne font pas confiance aux Finlandais. Ils estiment avoir été trompés par eux. Nous sommes considérés un peu comme un intermédiaire impartial et c'est pourquoi ils recherchent notre savoir-faire pour les aider.

•(1250)

Le président: Merci, monsieur Harris.

Malheureusement, nous n'avons plus de temps. Nous avons une motion à examiner.

Je tiens à vous remercier tous de vos exposés et de vos réponses à nos questions, et je remercie aussi les membres de leurs excellentes questions. Merci beaucoup, encore une fois.

Nous allons poursuivre directement, sans suspendre la séance.

Je vais demander à nos invités de sortir dès qu'ils seront prêts. Merci de la part de tous les membres du comité.

Nous passons directement à la motion.

Oui, monsieur Anderson.

M. David Anderson: Avant d'aborder la motion, j'aimerais clarifier un point que l'opposition a soulevé au début. M. St. Amand et moi-même avons traversé une salle de comité à l'étage inférieur et il a pris grande offense parce qu'il jugeait que quelqu'un attaquait un collègue. Moi-même j'ai trouvé que mes collègues étaient attaqués ici, mais je n'avais pas tous les renseignements au début de la réunion.

J'aimerais lire pour le procès-verbal quelques extraits du communiqué de presse publié par ces deux membres. Les autres pourront alors décider dans quelle mesure les articles de presse l'ont fidèlement reflété.

Le titre était « Harris et Allen à la tête du côté gouvernemental lors de l'étude du Comité permanent sur l'industrie forestière canadienne ». Cela a été envoyé le 28 février et voici le texte :

Les députés fédéraux Dick Harris (Cariboo-Prince George) et Mike Allen (Tobique-Mactaquac) seront à la tête des députés du gouvernement conservateur au sein du Comité permanent des ressources naturelles lors d'une étude intensive des défis et opportunités que connaît l'industrie forestière canadienne.

Ensuite viennent quelques citations. Les membres pourront en prendre connaissance. Je ne pense pas avoir besoin de les lire toutes — elles sont de Dick et de Mike.

Puis M. Harris ajoute:

Je remercie le ministre Gary Lunn de la confiance qu'il m'accorde en me désignant, ainsi que Mike Allen, pour conduire le côté gouvernemental lors de cette importante étude du comité permanent. À l'achèvement de nos travaux, un rapport sera déposé au Parlement.

J'espère que cela clarifie la situation aux yeux des membres de l'opposition.

Le président: Merci, monsieur Anderson.

J'aimerais passer à la motion.

M. Alghabra demande une très courte réponse. Nous passerons ensuite à la motion.

M. Omar Alghabra: Merci de cette clarification.

J'avais indiqué plus tôt que l'information pouvait être erronée. Maintenant que les choses sont claires, j'espère que les honorables députés écriront au journal pour faire en sorte que leurs électeurs comprennent bien la situation et ne pensent pas que deux études sont menées en parallèle.

Je vous remercie.

Le président: Madame DeBellefeuille, tous les membres ont le texte de votre motion. Vous avez dit vouloir la proposer. Aimerez-vous l'expliquer brièvement?

[Français]

Mme Claude DeBellefeuille: Monsieur le président, j'espère que je n'aurai pas à en débattre trop longtemps, parce qu'il me semble évident que notre première responsabilité, comme parlementaires, est d'examiner les budgets qui nous sont soumis. Depuis mon élection, je me fais un devoir, au sein des comités et à chaque demande de budget supplémentaire, de demander au ministre de venir nous rencontrer pour répondre à nos questions.

Il me semble que ça fait partie de notre travail et que ça a du sens. Alors, je ne crois pas qu'il y aura beaucoup de débat si les collègues autour de la table sont d'accord sur la motion. C'est un moment privilégié pour interroger le ministre au sujet de sa demande de budget supplémentaire. Alors, j'invite mes collègues à être d'accord avec moi pour demander à M. Anderson de demander au ministre de se dégager.

Le président: Merci, madame DeBellefeuille.

[Traduction]

Monsieur Anderson, vous avez quelque chose à nous dire à ce sujet.

M. David Anderson: Monsieur le président, nous ne sommes pas opposés à ce que le comité invite le ministre à comparaître. Je sais qu'il a un calendrier chargé dans les prochaines semaines. Il a comparu ici plusieurs fois et a toujours été très disposé à venir.

Je sais qu'il prévoit de revenir au sujet du budget principal des dépenses. Je me ferais donc un plaisir de l'inviter, sans pour autant m'engager à ce qu'il compare avant le 14 mars. Je sais qu'il est prêt à venir plus tard au sujet du budget principal, et donc nous le verrons à un moment donné.

Le président: Lorsque le ministre comparait, il est largement admis par les comités que des questions peuvent être posées sur n'importe quel sujet. Nous pourrions certainement traiter du budget supplémentaire en même temps que du budget principal, si vous le voulez. Je crois savoir qu'il y a une date limite pour le budget supplémentaire. Vous l'avez dit.

Quoi qu'il en soit, la comparution du ministre n'est pas réellement en doute.

Monsieur Anderson, le greffier va lui envoyer une invitation et nous verrons à quel date il pourra venir.

Je ne sais pas s'il est nécessaire de voter sur la motion. Nous pouvons tout simplement demander l'accord pour donner suite.

Des voix: D'accord.

[Français]

Mme Claude DeBellefeuille: Oui.

[Traduction]

Le président: Le greffier va inviter le ministre à comparaître au sujet du budget supplémentaire avant...

[Français]

Mme Claude DeBellefeuille: Monsieur le président, vous avez bien demandé s'il y avait unanimité pour adopter la motion? C'est exact? Il y a unanimité?

• (1255)

[Traduction]

Le président: Oui, je crois que c'était unanime.

[Français]

Mme Claude DeBellefeuille: Je voudrais vous dire que dans d'autres comités, si l'horaire du ministre est trop chargé, il arrive qu'il puisse, à l'occasion, déléguer un sous-ministre ou un haut fonctionnaire pour répondre aux questions également. Par contre, je préférerais que ce soit le ministre parce qu'il lui revient de répondre du budget.

Par ailleurs, plutôt que personne ne se présente, il pourrait déléguer quelqu'un de son ministère qui serait apte à répondre aux questions.

[Traduction]

Le président: D'accord. C'est inhabituel.

Monsieur Anderson, allez-y.

M. David Anderson: Nous allons certainement transmettre l'invitation au ministre. Je ne donne pas l'engagement qu'il vienne, et je ne peux certainement pas donner l'engagement de faire comparaître de nouveau des fonctionnaires ministériels. Ils sont déjà venus plusieurs fois.

Je pense avoir pris l'engagement ultérieur qu'il comparaitra au sujet du budget principal, accompagné de fonctionnaires.

Le président: D'accord, merci beaucoup, monsieur Anderson.

Nous allons certainement donner suite à la motion. Le préavis est très court mais j'espère que le ministre pourra se libérer. Nous verrons.

L'autre problème est que si le ministre peut comparaître avant le 14 mars, que ferons-nous des témoins déjà prévus, car toute la séance est déjà remplie?

Madame DeBellefeuille.

[Français]

Mme Claude DeBellefeuille: Je sais que la foresterie passionne l'ensemble des membres du comité. Je propose, si le ministre est disponible, d'ajouter une heure à une séance du comité pour recevoir le ministre et l'interroger sur les budgets, ceci afin de ne pas amputer nos heures d'étude sur la foresterie. Je pense qu'il s'agit d'une solution qui pourrait convenir à tous les membres du comité.

[Traduction]

Le président: Nous verrons ce que nous pouvons faire. Il y a accord unanime.

Pour ma part, je pense qu'il est important que le comité se penche sur le budget supplémentaire et le budget principal. En tant qu'ancien président du Comité des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires, j'encourage grandement les membres à le faire.

Y a-t-il autre chose?

Monsieur Harris.

M. Richard Harris: Sur un rappel au Règlement, monsieur le président, j'ai remarqué que quelqu'un du côté libéral n'a pas eu la parole et n'a pas pu poser de questions. Il en a été de même d'un membre de notre côté. Est-ce parce que nous n'avons pas commencé à l'heure? Autrement dit, si nous avons commencé avec les présentations et les questions tout de suite, nous aurions eu du temps pour M. Alghabra.

Vous n'avez pas eu de questions, n'est-ce pas?

M. Omar Alghabra: Oui, j'en avais une, mais je n'ai pas eu le temps de la poser.

M. Richard Harris: Nous aurions ainsi eu le temps pour tout le monde.

M. Omar Alghabra: Je crois que ce qui s'est passé, c'est que nous avons commencé avec 10 minutes de retard, et les exposés ont aussi été un peu plus longs qu'à l'habitude.

Le président: Les exposés ont été un peu plus longs. Je ne m'en souviens pas, mais le greffier m'informe que dans la motion que nous avons adoptée nous avons convenu de donner 10 minutes à tous les témoins. Normalement, lorsque nous en avons un si grand nombre, nous raccourcissons le temps à sept minutes, voire même cinq. Mais nous avons convenu de garder la durée à 10 minutes. Les exposés ont été excellents, je dois le dire. Voilà donc la raison.

Lorsque nous avons des téléconférences, il est presque impossible de commencer à l'heure lorsqu'un autre comité occupe la salle avant nous — et bien sûr nous devons examiner la motion. Voilà donc la réponse.

Merci infiniment à tous.

La séance est levée.

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes

Published under the authority of the Speaker of the House of Commons

Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à l'adresse suivante :

Also available on the Parliament of Canada Web Site at the following address:

<http://www.parl.gc.ca>

Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.

The Speaker of the House hereby grants permission to reproduce this document, in whole or in part, for use in schools and for other purposes such as private study, research, criticism, review or newspaper summary. Any commercial or other use or reproduction of this publication requires the express prior written authorization of the Speaker of the House of Commons.